

Commune de :

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE

**Plan Communal de
Sauvegarde
- P.C.S. -**

Commune de MAIZIERES-LA- GRANDE-PAROISSE	PREAMBULE SOMMAIRE	FICHE SOMMAIRE
--	------------------------------------	---------------------------

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	VERSION 1.2	DU 12/10/2016
------------------------------------	--------------------	----------------------

FICHE	CHAPITRE	N° FICHE
PREAMBULE	0	
Arrêté municipal d'approbation.....		0.01
Cadre juridique.....		0.02
Tableau de mise à jour.....		0.03
Objectif du PCS.....		0.04
Comment utiliser le PCS.....		0.05
Modalité de déclenchement du plan.....		0.06
Glossaire.....		0.07
PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ET DES RISQUES MAJEURS	1	
Présentation générale de la commune.....		1.01
Identification des risques sur la commune.....		1.02
Présentation du risque inondation.....		1.03
Présentation rupture du barrage Seine.....		1.04
Présentation rupture du barrage Marne.....		1.05
Présentation rupture du barrage Aube.....		1.06
Présentation risque nucléaire.....		1.07
Présentation risque transport matières dangereuses.....		1.08
Présentation risque industriel.....		1.09
Présentation risque météorologique.....		1.10
Cartographie : PC, point rassemblement, centre d'accueil.....		1.11
Cartographie : localisation des élus.....		1.12
ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	2	
Schéma d'alerte des responsables communaux.....		2.01
Poste de commandement communal.....		2.02
Fiche mission « Maire : (DOS) et (RAC) ».....		2.03
Fiche mission « Secrétaire du P.C.C. ».....		2.04
Fiche mission « Accueil et Information ».....		2.05
Fiche mission « Responsable logistique ».....		2.06
Fiche mission « Responsable communication ».....		2.07
FICHES D'INSTRUCTIONS	3	
Préparation du Poste de Commandement Communal (P.C.C.).....		3.01
Accueil téléphonique.....		3.02
Alerte et information de la population.....		3.03
Ouverture d'un centre d'hébergement.....		3.04
Tenue de la main courante.....		3.05
Enquête de fréquentation lieux publics et ERP.....		3.06
Organisation d'une évacuation.....		3.07
Sauvegarde de l'alimentation en électricité et gaz.....		3.08
Déclenchement du plan Iode		3.09

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	PREAMBULE SOMMAIRE	FICHE SOMMAIRE (suite)
---	---	---------------------------------------

FICHE	CHAPITRE	N° FICHE
MOYENS ET RESSOURCES RECENSEES	4	
Liste des véhicules détenus par les services communaux.....		4.01
Liste des matériels détenus par les services communaux.....		4.02
Liste des lieux d'accueil et/ou d'hébergement.....		4.03
Liste des moyens de transport collectif.....		4.04
Personnes qui peuvent apporter leur aide.....		4.05
Associations qui peuvent apporter leur aide.....		4.06
Entreprises, artisans et agriculteurs qui peuvent apporter leur aide.....		4.07
Autres personnes (Médecins, infirmiers) qui peuvent apporter leur aide		4.08
ANNUAIRE DE CRISE ET FICHES SUPPORTS	5	
Annuaire autorités, commune et gestionnaires réseaux.....		5.01
Annuaire établissements recevant du public et lieux publics.....		5.02
Annuaire activités économiques.....		5.03
Annuaire populations sensibles.....		5.04
Fiche support affectation des acteurs		5.05
Fiche support Modèle de main courante		5.06
Fiche support message d'alerte risque inondation		5.07
Fiche support message d'alerte risque TMD		5.08
Fiche support Fréquentation des ERP et lieux publics		5.09
Fiche support Information des entreprises		5.10
Fiche support recensement des sinistrés en centre d'hébergement		5.11
Fiche support exemple d'arrêté de réquisition		5.12
Fiche support Suivi des réquisitions		5.13
Fiche support Liste des personnes refusant d'être évacuées		5.14

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	PREAMBULE	FICHE 0.01
	ARRÊTÉ MUNICIPAL D'APPROBATION N° 2013_A_07	FEUILLET 1/1

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L2212-4,
- Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile,
- Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde (PCS),

- Considérant que la commune de Maizières la Grande Paroisse est :

- ⇒ D'une part située dans le périmètre du plan de prévention du risque d'inondation et au risque « Rupture de barrage »,
- ⇒ D'autre part qu'elle est également exposée aux risques suivants: nucléaire, transport de matières dangereuses, industriel, risques météorologiques.

- Considérant qu'elle est soumise à l'obligation de réalisation d'un PCS,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le plan communal de sauvegarde (PCS) de la commune de Maizières la Grande Paroisse est approuvé.

Article 2 : Se définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus auxquels la commune est exposée.

Article 3 : Le PCS est mis en œuvre par le Maire sur le territoire de la commune de sa propre initiative pour faire face à un évènement affectant la commune ou à la demande du Préfet lorsqu'il s'agit d'un évènement dépassant les limites de la commune ou d'une opération de secours de grande ampleur nécessitant le déclenchement du plan ORSEC départemental.

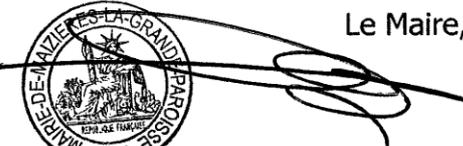
Article 4 : Ce Plan Communal de Sauvegarde est consultable en mairie.

Article 5 : Il sera régulièrement mis à jour par l'actualisation de l'annuaire opérationnel et révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques. Dans tous les cas, le délai de révision ne peut excéder 5 ans.

Article 6 : Une copie du PCS sera transmise au Mr le Préfet de l'Aube (SIDPC), à Mr. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, à Mr le Directeur Départemental des Territoires, à Mr le Commandant du groupement de Gendarmerie de l'Aube et au chef de corps du CPI de Maizières.

Fait à Maizières la grande Paroisse, le 07 février 2013

Le Maire,



Michel LAMY

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CADRE JURIDIQUE	FICHE 0.02
		FEUILLET 1/1

- **Code Général des Collectivités Territoriales – art. L 2212** : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digue, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure».

- **Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 – art. 13** : « Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions de l'article 14 de la présente loi. Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention. Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune et pour Paris par le préfet de police. Dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un plan intercommunal de sauvegarde peut être établi en lieu et place du plan prévu au premier alinéa. En ce cas, il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées. La mise en œuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune. Un décret en Conseil d'Etat précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalités de son élaboration.

- **Loi « de modernisation de la Sécurité Civile » du 13 août 2004 – art. 16** : « La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente (maire ou préfet) en application des dispositions des articles L2211-1, L2212-2 et L2215-1 du code général des collectivités territoriales».

- **Code de l'environnement** – art L.125-2 : « Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque... ».

- Décret n° 05-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde

- Plan départemental ORSEC

Tous plans de secours et plans d'alerte départementaux concernant la commune

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE OBJECTIF DU PCS	FICHE 0.04
		FEUILLET 1/1

Le plan communal de sauvegarde est un outil opérationnel de gestion qui doit permettre au maire d'être prêt à affronter des situations de toute nature en anticipant les événements et en s'organisant pour y faire face en toute circonstance.

Le PCS n'est pas un document figé car il s'enrichira et évoluera au fil du temps en fonction notamment des retours d'expériences, des enseignements, des exercices effectués ou d'événements avérés.

AVANT LA CRISE : Surveillance – information et alerte de la population

PENDANT LA CRISE : Sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement

APRES LA CRISE : Accompagner le retour à la normale

Le PCS est un maillon essentiel de l'organisation générale de la sécurité civile. A ce titre, il poursuit les objectifs qui s'inscrivent au travers des principes suivants :

Le PCS organise la sauvegarde des personnes

Il vient en complément du secours à personnes et de la lutte contre le sinistre, missions qui sont dévolues aux services d'urgence (sapeurs pompiers, services d'urgences...). Il organise l'alerte et l'information, l'accompagnement et le soutien de la population ainsi que l'appui aux services de secours.

Le PCS s'appuie sur une organisation locale permettant de dimensionner la réponse communale à l'évènement en se gardant la possibilité de faire appel à des structures d'intervention extérieure.

Le PCS est un outil d'aide à la gestion d'un évènement de sécurité civile

Il décrit un dispositif dont l'ambition n'est pas de tout prévoir, mais d'identifier et d'organiser par anticipation les principales fonctions et missions des acteurs confrontés à une crise. Sa finalité opérationnelle se traduit par la mise à disposition de fiches d'instruction pour le déroulement des actions à mener, lesquelles contribuent à l'efficacité des mesures envisagées et de la coordination des actions.

Le PCS concerne l'ensemble de la municipalité

Dans le cadre d'un évènement de sécurité civile, la réponse municipale à cette situation n'est pas l'affaire d'un service ou encore moins d'une personne sensibilisée.

Le PCS est un outil pour tous qui prévoit l'engagement de tous les élus, des services communaux et des agents de la collectivité.

Commune de MAIZIERES-LA- GRANDE-PAROISSE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE COMMENT UTILISER LE PCS	FICHE 0.05
		FEUILLET 1/1

Ce document est indispensable aux acteurs de la commune puisqu'il doit permettre, le jour de l'évènement, de disposer des données indispensables à la conduite des opérations. Il a été conçu de manière à apporter des éléments concrets et à être utilisé par toute personne chargée de mettre en œuvre une action.

Afin de retrouver les différents chapitres plus facilement, ils sont repérés par une couleur distincte.

Préambule

Chapitre 1 : Présentation générale de la commune et des risques majeurs

Chapitre 2 : organisation communale de crise

Chapitre 3 : Fiches d'instructions

Chapitre 4 : Moyens Communaux recensés

Chapitre 5 : Annuaire de crise et fiches supports

En haut à droite de chaque fiche, le 1^{er} chiffre correspond au Chapitre. (Exemple fiche 3.02 = chapitre 3, fiche N° 2).

Certaines fiches contiennent des liens avec d'autres fiches pour pouvoir disposer de toute la chaîne d'informations requise à la mise en œuvre rapide des dispositions de gestion de la crise.

Pendant le PCS ne peut prévoir tous les cas de figures ; il convient alors d'adapter les mesures prédéfinies à la situation rencontrée.

Commune de MAIZIERES-LA- GRANDE-PAROISSE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE MODALITES DE DECLENCHEMENT DU PLAN	FICHE 0.06
		FEUILLET 1/1

Le plan communal de sauvegarde peut être déclenché :

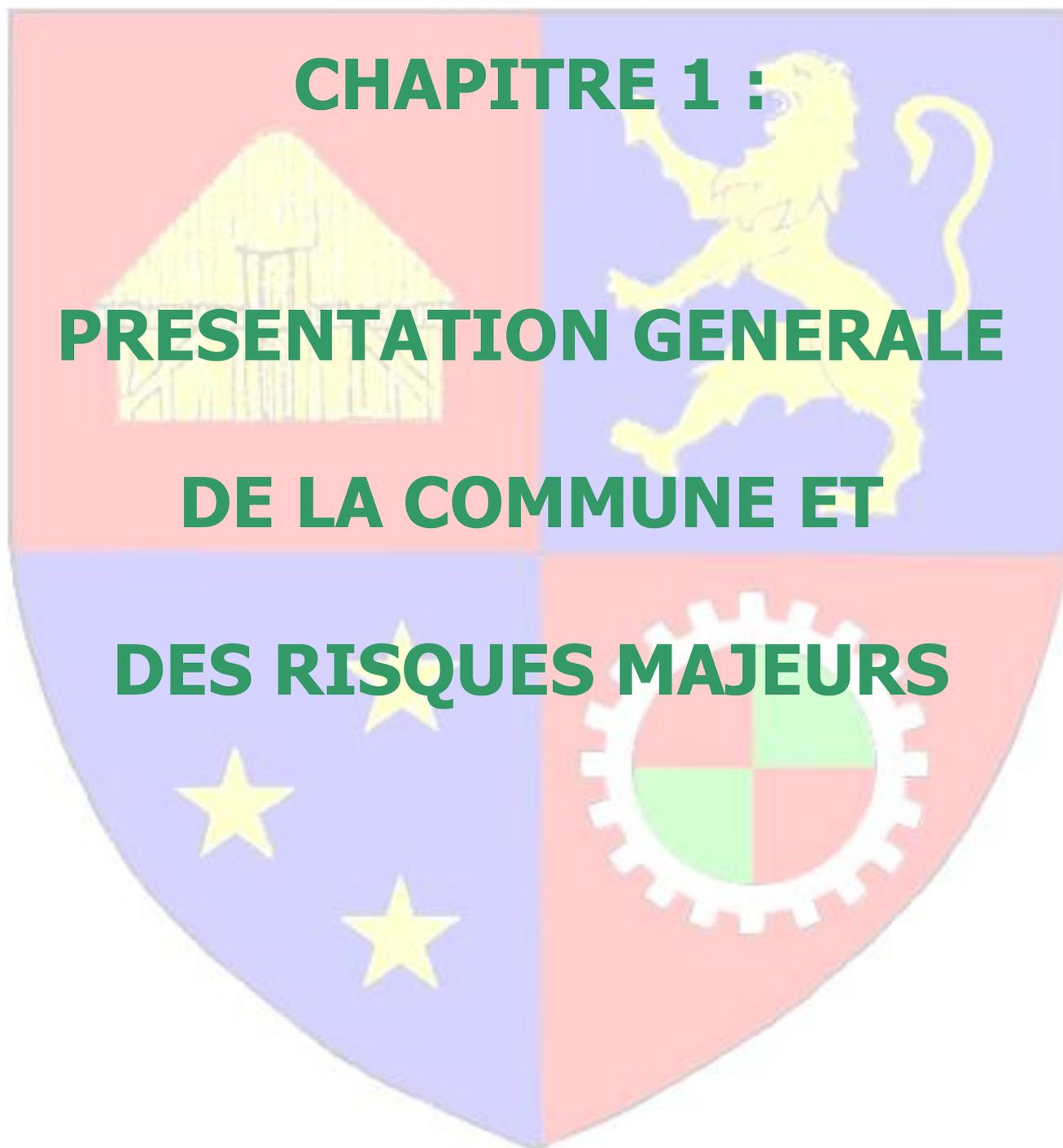
- **de la propre initiative du Maire ou de son représentant**, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement ; il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale ;
- **à la demande de l'autorité préfectorale** (le Préfet ou son représentant).

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit constituer le Poste de Commandement Communal (P.C.C.). Pour cela, il met en œuvre le schéma d'alerte

▶ **(Chapitre 2, à partir de la fiche 2.01)**

Commune de MAIZIERES-LA- GRANDE-PAROISSE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE GLOSSAIRE	FICHE 0.07
		FEUILLET 1/1

COD	Centre Opérationnel Départemental (en général à la préfecture)
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COS	Commandant des opérations de secours
CPI	Centre de 1 ^{ère} intervention (Pompiers)
DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs
DICRIM	Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs
DMD	Délégué Militaire Départemental
DOS	Directeur des Opérations de Secours
EMA	Ensemble Mobile d'Alerte
GALA	Gestion Automatique de L'Alerte
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
P.C.C.	Poste de Commandement Communal
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PCS	Poste de Commandement et de Secours
PPI	Plan de Prévention Industrielle
PPRI	Plan de Prévention du Risque Inondation
PPRT	Plan Particulier des Risques Technologiques
PMA	Poste Médical Avancé
RAC	Responsable des Actions Communales
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
TMD	Transport de Matières Dangereuses



CHAPITRE 1 :

PRESENTATION GENERALE

DE LA COMMUNE ET

DES RISQUES MAJEURS

Maizières-la-Grande-Paroisse est une commune périurbaine de 2 046 hectares mais dont le secteur urbain ne s'étant que sur 277 hectares comptant 1550 habitants au dernier recensement de 2012.

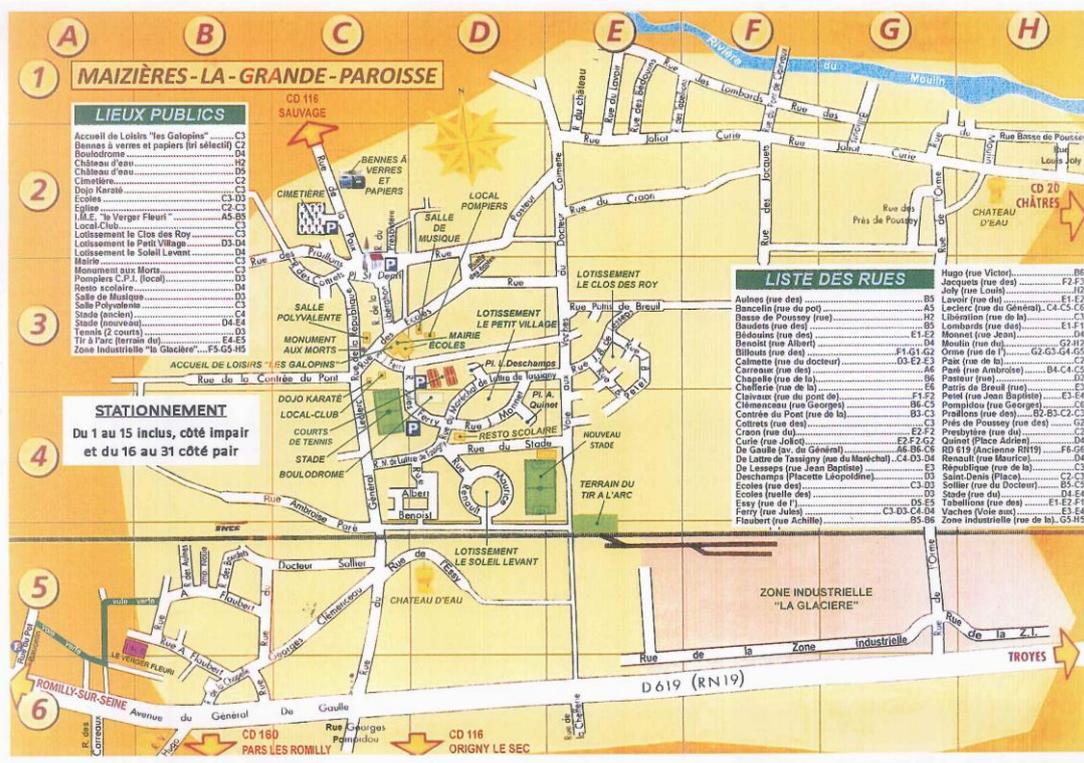
La commune présente un relief quasiment plat sans dénivellé d'altitude significatif. Le point le plus haut culmine à 92,5 m et se situe au sud. Le point le plus bas culmine à 73 m et se situe au nord/nord-ouest au niveau de la limite communale avec Saint-Just-Sauvage.

La commune se situe sur la partie nord-ouest du département de l'Aube. Elle appartient à l'arrondissement de Nogent-sur-Seine et au premier canton de Romilly-sur-Seine.

La commune de Maizières est située à 4 km à l'est de Romilly, à 23 km à l'est de Nogent-sur-Seine et à 37 km au nord-ouest de Troyes.

La commune est traversée par un axe routier à grande circulation, **la RD 619** reliant Paris à Troyes et par la voie ferrée, **la ligne Paris - Bâle**.

Enfin, la commune est dotée d'un centre de secours de première intervention qui apporte assurance et confiance lors d'évènements.



Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	IDENTIFICATION DES RISQUES SUR LA COMMUNE	FICHE 1.02
		FEUILLET 1/1

Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) identifie les risques principaux qui peuvent affecter la commune

Notre commune de Maizières-la-Grande-Paroisse est soumise aux risques majeurs suivants :

Risque inondation ► (Fiche 1.03)

Ce risque peut être dû au débordement de la Seine.

Risque rupture d'un barrage ► (Fiche 1.04 à 1.06)

La commune est concernée par trois barrages réservoirs :

- 1°) Le barrage réservoir Seine (lac de la forêt d'Orient) d'une capacité de 205 millions de m³
- 2°) Le barrage réservoir Aube (lac Amance et lac du Temple) d'une capacité de 170 millions de m³
- 3°) Le réservoir Marne (lac du Der) d'une capacité de 350 millions de m³ avec 2 digues : Giffaumont et Les Grandes Côtes. Maizières serait uniquement touchée par la rupture de la digue de Giffaumont.

En cas de rupture d'un de ces barrages, une partie de Maizières serait inondée.

Risque nucléaire ► (Fiche 1.07)

La commune étant située à environ 20 km de la centrale nucléaire de Nogent sur Seine est concernée par la distribution de comprimés d'Iodure de potassium en cas de déclenchement du plan iode par la préfecture.

Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) ► (Fiche 1.08)

Ce risque est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses effectué par voie routière ou ferroviaire.

Risque Industriel ► (Fiche 1.09)

Ce risque est un évènement qui se produit sur un site industriel et qui entraîne des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

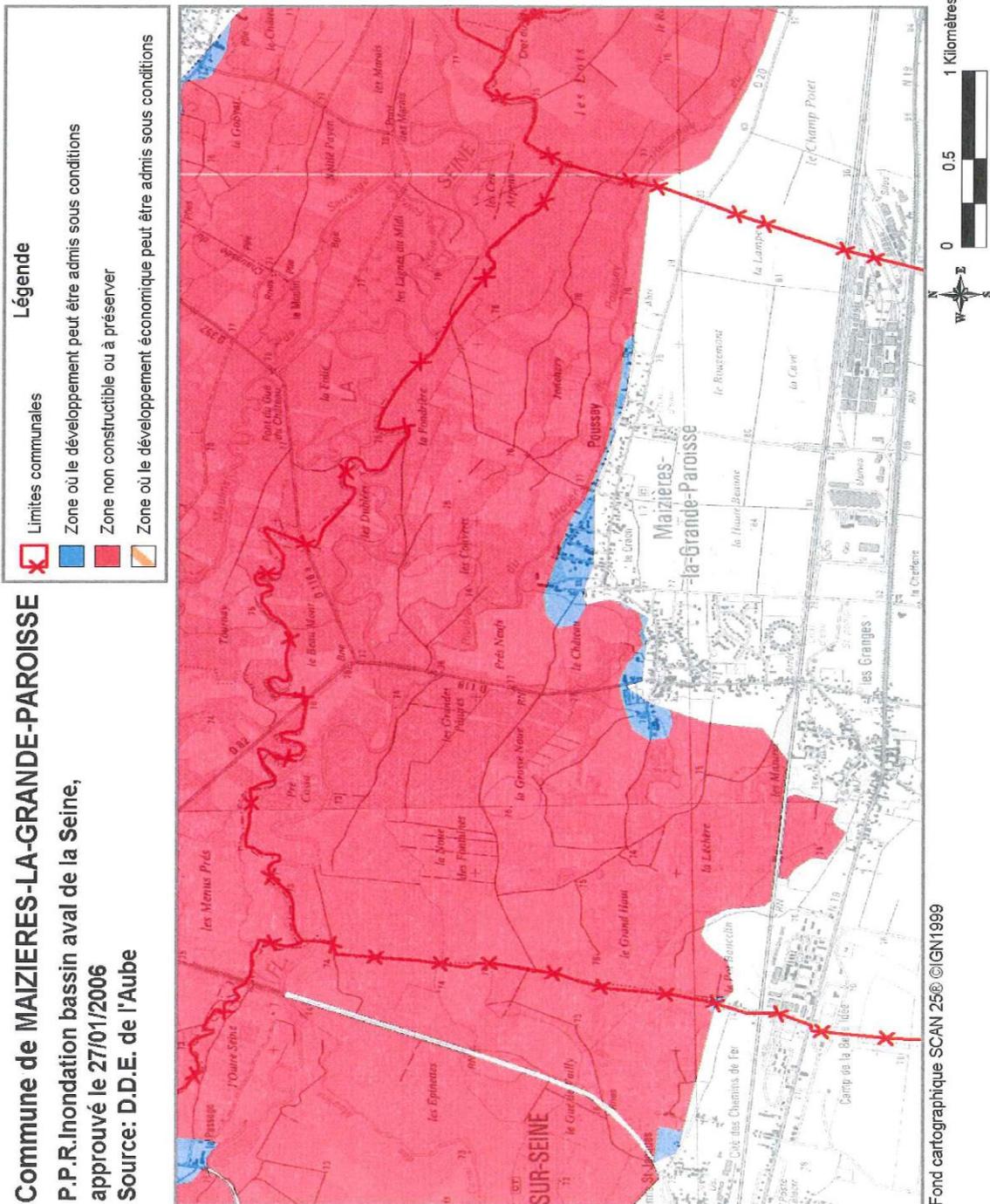
La commune de Maizières est concernée par une usine classée SEVESO seuil bas (Société SEVEAL).

Risque Météorologique ► (Fiche 1.10)

Les risques météorologiques sont nombreux : Grands froids, neige, verglas, canicule, orages et tempête.

Les risques les plus probables sur la commune sont les risques d'orage et de tempête.

La commune est concernée par le plan de prévention des risques inondation (PPRI) bassin aval de la Seine approuvé le 27 janvier 2006 (Voir plan ci-dessous).



Commune de MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	PRESENTATION RISQUE INONDATION	FICHE 1.03
		FEUILLET 2/3

Maizières est concernée par 2 risques inondation différents :

LE RISQUE NATUREL

- ° Les inondations de la plaine : la rivière sort de son lit lentement et peut inonder la plaine pendant une période relativement longue. Il s'agit du principal type d'inondation.
- ° Les inondations par remontée de la nappe phréatique : lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise.
- ° Le ruissellement pluvial : l'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâtiments, voirie, parpaings...) limite l'infiltration des précipitations et accentue le ruissellement. Ceci occasionne souvent la saturation et le refoulement des eaux pluviales.

Les principales inondations dans le département de l'Aube sont celles de 1900 et 1955. Depuis les barrages contribuent largement à l'écrêtement des crues. Toutefois ces barrages n'empêchent pas systématiquement des crues importantes de se produire, comme la crue de la Seine en 1983.

Depuis le 1^{er} juillet 2006, Météo France publie une carte de vigilance « inondation ».

De plus une carte mise à jour 2 fois par jour sur le site www.vigicrues.ecologie.gouv.fr indique le niveau de vigilance par cours d'eau. Ce site est le site de référence à consulter.

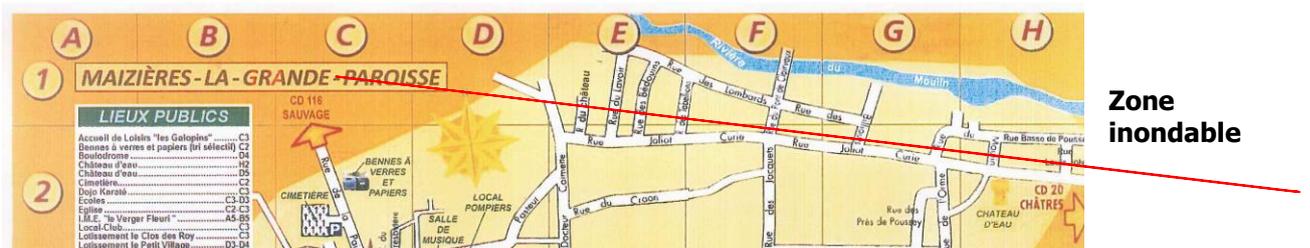
Lorsque le niveau d'alerte atteint les seuils fixés, le préfet met en alerte par l'intermédiaire du système GALA, les élus des communes concernées par la montée des eaux.

Le Maire peut alors déclencher le PCS afin d'avertir les administrés susceptibles d'être concernés par les crues. ► (Méthode d'alerte prévue fiche 5.07)

Dans ce cas d'inondation naturelle, la montée des eaux est suffisamment lente pour que les évacuations puissent se faire sans panique.

Zone concernée par une inondation naturelle :

Toute la zone se trouvant au dessus du trait rouge pourrait être touchée



CONSIGNES DE SECURITE

Dès que des rues sont inondées, le Maire fait mettre en place des panneaux « route barrée » par les employés communaux.

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	PRESENTATION RISQUE INONDATION	FICHE 1.03
		FEUILLET 3/3

Que doivent faire les personnes dès le signal d'alerte ?

- Couper l'électricité, le gaz et le chauffage ;
- Placer les objets ou documents précieux dans les étages, ainsi que de l'eau potable et de la nourriture ;
- Mettre les produits périssables et les produits toxiques (Pesticides, produits d'entretien, ordures ménagères...) à l'abri de la montée des eaux ;
- Arrimer tout ce qui pourrait être emporté par la crue ;
- S'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la Mairie ;
- Se réfugier à l'étage si possible ;
- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre.

Que ne doivent pas faire les personnes dès le signal d'alerte ?

- Tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école (L'école s'occupe d'eux) ;
- Téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours ;
- Consommer l'eau du robinet ou des puits particuliers sans l'avis des services compétents (Préfet, Maire, Service des eaux)
- **Entreprendre une évacuation** que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous en êtes forcé par la crue ;
- **S'engager sur une route inondée** (à pied ou en voiture)

Que doivent faire les personnes une fois l'alerte passée ?

- Respecter les consignes ;
- Informer les autorités de tout danger ;
- Aider les personnes sinistrées ou à besoin spécifiques ;
- Aérer ;
- Désinfecter à l'eau de Javel ;
- Chauffer dès que possible ;
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche ;
- Attendre l'avis des services compétents avant de consommer l'eau du robinet.

NOTA : Toutes ces consignes sont également à appliquer en cas d'inondation liée au risque technologique.

LE RISQUE TECHNOLOGIQUE

C'est le risque de rupture d'un des 3 barrages : Seine ► (Fiche 1.04),
Marne ► (Fiche 1.05) et Aube ► (Fiche 1.06)

Les prévisions d'inondations sont différentes en fonction du barrage (voir les cartes fiches suivantes).

Lorsque le préfet est prévenu du risque de rupture d'un barrage, il met en alerte par l'intermédiaire du système GALA, les élus des communes concernées.

Le Maire déclenche alors le PCS afin d'avertir et éventuellement faire évacuer les administrés susceptibles d'être concernés par les crues.

► (Méthode d'alerte prévue fiche 5.07)

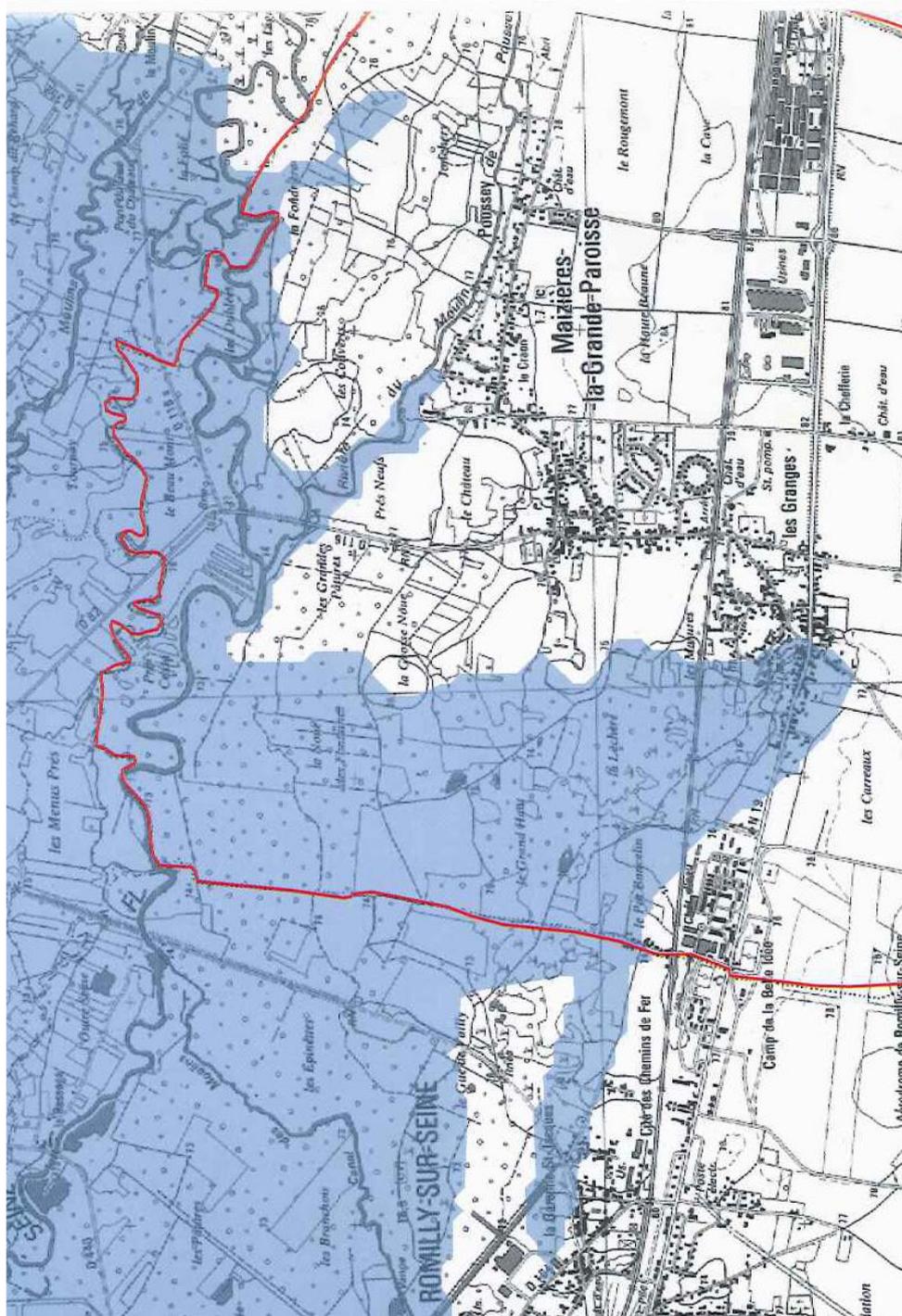
ZONES D'INONDATION PREVUES EN CAS DE RUPTURE DU BARRAGE SEINE :

La rupture de la digue ne devrait pas être soudaine, et les pouvoirs publics seraient en mesure d'alerter les communes concernées 24h00 avant le départ de l'onde de submersion. Cette onde arriverait sur Maizières environ 7h30 après la rupture.



ZONES D'INONDATION PREVUES EN CAS DE RUPTURE DU BARRAGE MARNE

Le délai d'arrivée des ondes sur la commune de Maizières d'après le PPI est estimé à 31h15 après la rupture de la digue.



Commune de MAIZIERES-LA- GRANDE-PAROISSE	PRESENTATION RISQUE NUCLEAIRE	FICHE 1.07
		FEUILLET 1/1

INTRODUCTION

La proximité de la centrale nucléaire de Nogent sur Seine oblige notre commune à prévoir la distribution de comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire. En revanche, nous ne sommes pas soumis au plan particulier d'intervention prévu pour les communes très proches des sites sensibles.

L'activation du plan est de la responsabilité du Préfet de l'Aube. Ce dernier déclenche l'alerte du plan Iode au moyen de l'automate d'appel GALA, à la liste des personnes répertoriées dans la commune.

Le principe de cette prise de comprimé d'iode consiste à saturer la thyroïde en iode sain, qui évite que l'iode radioactif ne s'y fixe. La prise doit donc être effectuée la plus rapidement possible (idéalement entre 6 heures avant et 3 heures après l'exposition à l'iode radioactive).

MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Dès le déclenchement du plan iode par le Préfet, le Maire déclenche le PCS.

La cellule de crise se réunit au plus vite au Poste de Commandement (PC) à la mairie.

- Le Maire désigne la salle polyvalente comme point de rassemblement et de distribution.
- Le Maire téléphone au docteur SEBASTIAN ou éventuellement à la Pharmacienne, afin de leur demander s'ils peuvent être présents à la salle pour renseigner les habitants.

Le plan est mis en œuvre ainsi que la préparation de la salle suivant [la Fiche 3.09](#)

L'évolution de la crise nucléaire pourra être suivie sur les radios locales :
France bleue Champagne FM100.8 – Champagne FM97.5 – RCF FM88.2 –

NOTA : Ces mesures sont également valables en cas d'accident sur une autre centrale nucléaire en France ou en Europe (Type Tchernobyl) et dans le cas d'un besoin d'une vaccination massive ou d'une autre distribution de médicaments.

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	PRESENTATION RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	FICHE 1.08
		FEUILLET 1/1

INTRODUCTION

Notre commune étant traversée par un axe routier à fort trafic (RD619) et la voie ferrée (ligne Paris Bâle), il y a un risque pour le Transport de Matières Dangereuses.

DEFINITION D'UNE MARCHANDISE DANGEREUSE

Une marchandise dangereuse est une matière ou un objet qui, par ses caractéristiques physicochimiques (toxicité, réactivité...) peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

Les principales conséquences engendrées par la survenue d'un accident lors du transport de marchandises dangereuses sont :

☞ **Un incendie** : il peut être dû à l'inflammation du carburant, à l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, à un choc contre un obstacle engendrant la production d'étincelles, à l'inflammation d'une fuite de produit inflammable, ou une explosion au voisinage du véhicule accidenté.

☞ **Un dégagement de nuage toxique** : il peut être dû à une fuite de produit toxique ou des fumées produites lors d'une combustion (même si le produit initial est non toxique). Ce nuage va s'éloigner du lieu de l'accident au gré des vents actifs.

☞ **Une explosion** : elle peut être engendrée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammable), par l'échauffement d'une cuve de gaz (liquéfié, comprimé ou non), par la mise en contact de plusieurs produits incompatibles ou encore par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions.

☞ **Une pollution du sol et/ou des eaux** : Elle est due à une fuite de produit liquide qui va ensuite s'infiltrer dans le sol et/ou se déverser dans le milieu aquatique proche. L'eau est un milieu extrêmement vulnérable, car elle peut propager la pollution sur de grandes distances et détruire ainsi de grands écosystèmes. Or l'homme est dépendant de l'eau pour sa boisson, sa nourriture et son hygiène.

Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

► Fiche support 5.08 « Exemple de message à diffuser »

En fonction du risque, les pompiers ou la gendarmerie préviennent le Maire qui, appuyé par la sous-préfecture, déclenche le PCS.

Commune de MAIZIERES-LA- GRANDE-PAROISSE	PRESENTATION RISQUE INDUSTRIEL	FICHE 1.09
		FEUILLET 1/1

La commune de Maizières la Grande Paroisse compte 4 installations classées soumises à autorisation et relevant de la législation des installations pour la protection de l'environnement :

- Société MAIZIERES AUTOMOBILE
- Société SEVEAL
- Société SICAM.

De plus la société SEVEAL est un établissement à risque classé SEVESO seuil bas, en raison du stockage de produits agropharmaceutiques, des risques d'incendie et de nuage toxique.

Ces 3 entreprises se situent dans la zone industrielle « La Glacière ».

Le risque industriel serait un évènement qui se produirait sur l'un de ces sites et qui entrainerait des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Ce risque se manifeste par :

L'incendie avec risque de brûlures et d'asphyxie,

Par l'explosion de produits avec libération de gaz et production d'une onde de choc,

Par dispersion de produits dangereux dans l'air, l'eau ou le sol,

Ces manifestations peuvent être associées.

MISE EN ŒUVRE DU PCS

En fonction du risque, les pompiers ou la gendarmerie préviennent le Maire qui, appuyé par la sous préfecture, déclenche le PCS.

Que doivent faire les personnes dès le signal d'alerte ?

- Rejoindre le bâtiment le plus proche (si le nuage toxique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent)
- S'y confiner : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, etc...)
- S'éloigner des portes et fenêtres
- Ecouter la radio : France bleue Champagne FM100.8 – Champagne FM97.5 – RCF FM88.2
- Ne pas fumer
- Ne pas téléphoner
- Se laver en cas d'irritation et si possible se changer
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne pas utiliser les appareils à gaz afin d'éviter la raréfaction de l'oxygène
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils seront confinés sur place.

Dès la fin de l'alerte, aérer Le local de confinement.

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	PRESENTATION RISQUE METEOROLOGIQUE	FICHE 1.10
		FEUILLET 1/3

LA VIGILANCE METEOROLOGIQUE

Les phénomènes climatiques dangereux qui font l'objet d'une vigilance permanente par Météo France et l'alerte du Préfet sont les suivants :

- **vents violents**
- **Pluie inondation**: Phénomène de pluie intense et de courte durée qui se répercute immédiatement sur le niveau d'un cours d'eau
- **Inondation** : Annonce un phénomène de grande ampleur consécutif à des pluies qui peuvent avoir cessé (Type inondation de plaine)
- **Orages généralisés**
- **Neige ou verglas**
- **Canicule**
- **Grand froid**

La vigilance se traduit par une carte nationale, établie et diffusée 2 fois par jour (6h00 et 16h00) par Météo France aux autorités gouvernementales, territoriales et à la presse.

Cette carte de vigilance peut être consultée librement sur le site Internet : www.meteofrance.com

Vert	Pas de risque
Jaune	Phénomènes habituels dans le département (orages d'été, grêle, coup de vent, neige - verglas) mais occasionnellement dangereux. La vigilance jaune concerne des phénomènes dangereux pour des activités professionnelles ou de loisirs mais ne donne pas lieu à l'alerte.
Orange	Phénomènes météorologiques dangereux pour la région qui nécessitent une préalerte des services de l'Etat et <u>éventuellement</u> des maires et de la population, des médias et la diffusion de conseils de comportement.
Rouge	Phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle qui nécessitent une alerte des services de l'Etat, des Maires, des Médias, de la population ainsi que la diffusion de conseils de comportement.

La vigilance comprend quatre niveaux associés à des couleurs.

Lorsque le niveau **orange** ou **rouge** est déclenché, un bulletin de suivi départemental est élaboré par Météo France sur son site. Pour le consulter, il faut aller sur le site de Météo France et cliquer sur le département.

L'ALERTE METEOROLOGIQUE

Les services de l'état, le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours assurent en permanence la vigilance météorologique.

Le Préfet transmet l'alerte téléphonique aux Maires et Adjointes au moyen de l'automate d'appel GALA en cas de vigilance **orange** ou **rouge**.

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	PRESENTATION RISQUE METEOROLOGIQUE	FICHE 1.10
		FEUILLET 2/3

LES MESURES MUNICIPALES

Une fois l'alerte transmise par la Préfecture, le Maire ou son représentant :

1- Appelle si besoin les agents communaux ou les conseillers municipaux par quartier pour informer la population par le passage du porte voix ou par le porte à porte, sur l'ensemble de la commune pour diffuser le message suivant :

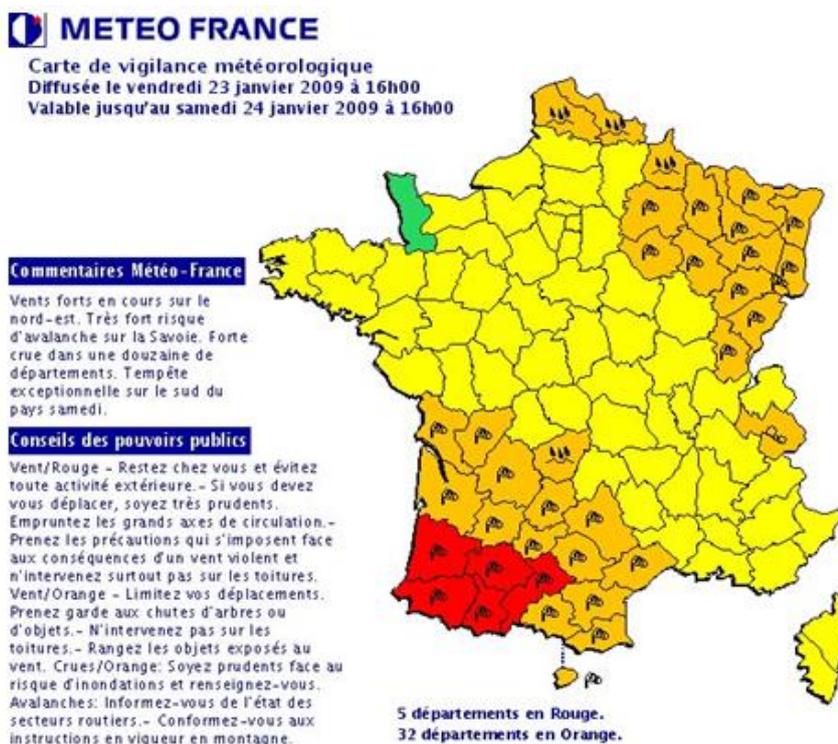
« Avis à la population, la préfecture nous communique un risque important de (orage, neige, grêle, vent, pluie) nous invitons la population à faire preuve d'une extrême vigilance et d'informer vos voisins »

2- Se tient informé de la situation à l'aide du répondeur de Météo France (08 99 71 02 10) ou par Internet (www.meteofrance.com)

3- S'informe des manifestations à risques prévues sur la commune (rassemblement, manifestations sportives, culturelles, associatives...) et en informe le préfet.

4- Informe le directeur de l'accueil de loisirs et des écoles, de la situation météorologique, en leur demandant d'annuler les sorties de plein air prévues.

En vigilance orange ou rouge, le Maire peut déclencher le PCS à tout moment.



Exemple de carte de vigilance météo

Commune de MAIZIERES-LA- GRANDE-PAROISSE	PRESENTATION RISQUE METEOROLOGIQUE (MESURES DE SAUVEGARDES)	FICHE 1.10
		FEUILLET 3/3

TEMPETE- ORAGES- PLUIE ET VENT VIOLENT

- Informer les habitants des risques et mesures à prendre
- prévoir l'information et l'accueil de la population de passage
- Prévoir un accueil téléphonique
- Organiser le dégagement des routes en fonction des priorités
- Prévoir le cas échéant un relogement provisoire.

Cadre juridique : Plan vigilance météo

GRAND FROID

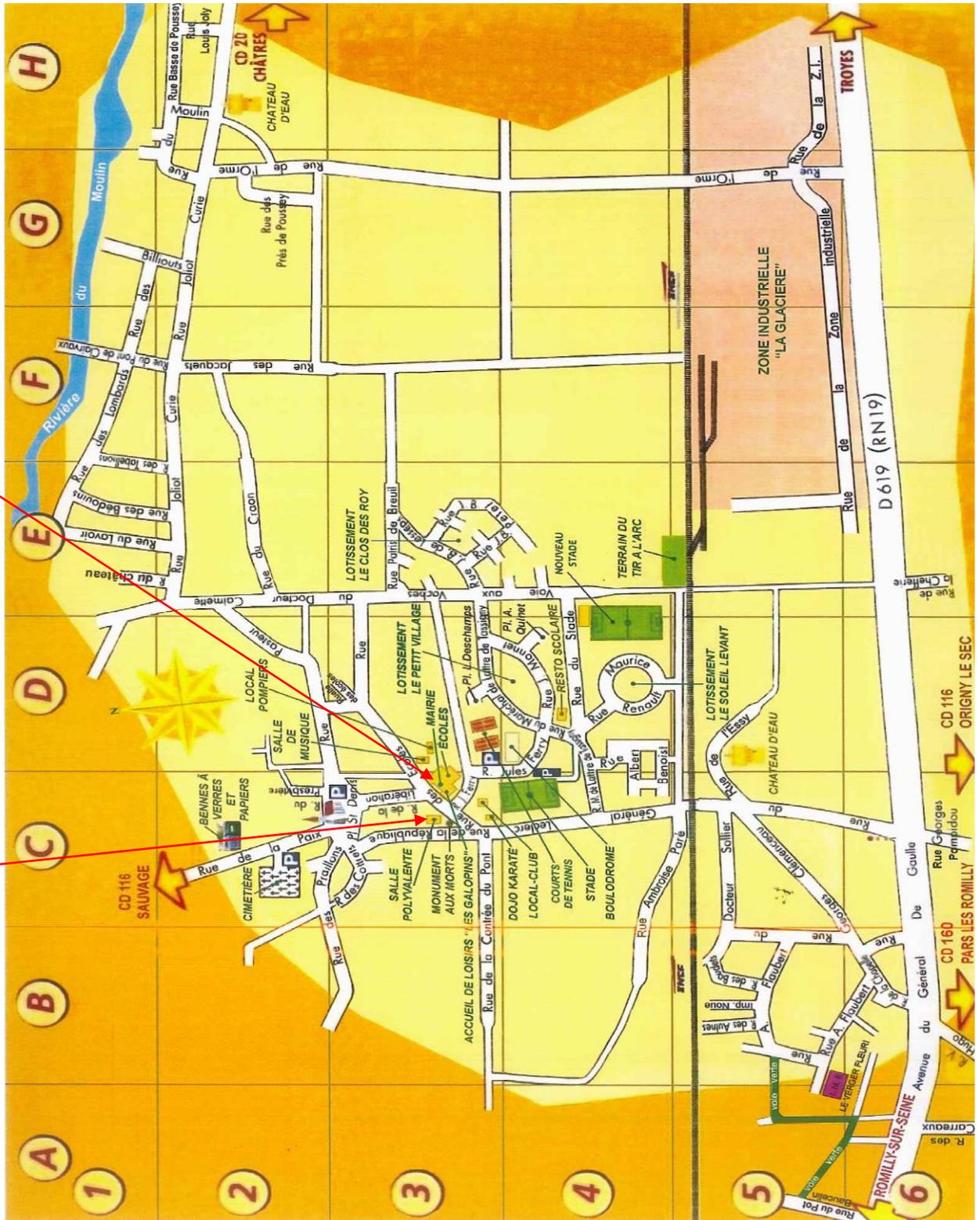
- Vérifier l'état de santé des personnes vulnérables et mal logées,
- prévoir une permanence en mairie,
- suivre les personnes en difficulté avec enfants en bas âges.

Cadre juridique : Plan grand froid (1^{er} octobre – 31 mars)

CANICULE

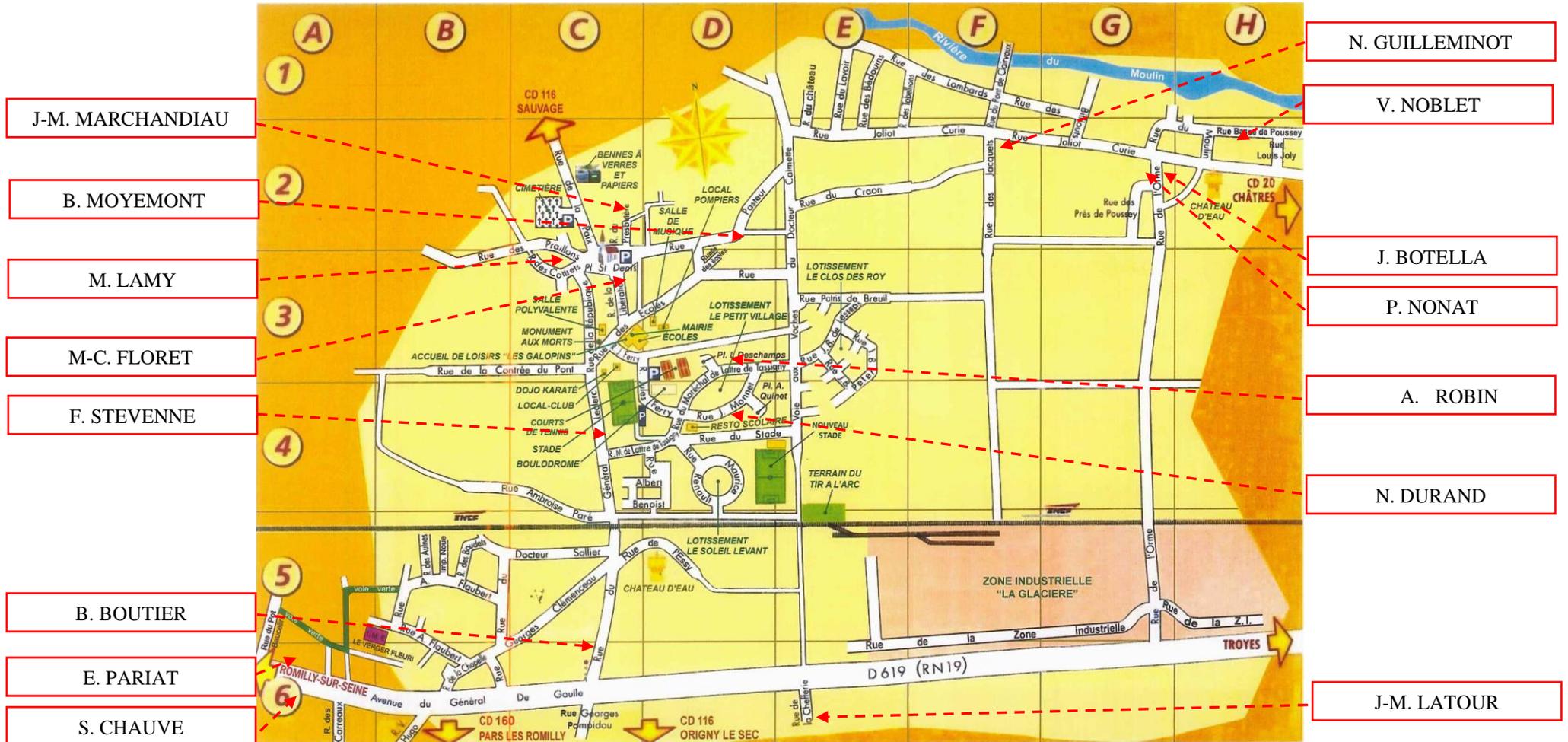
- Rappel des consignes de comportement
- Vérifier l'état de santé des personnes vulnérables
- prévoir une permanence en mairie

Cadre juridique : Plan départemental de gestion d'une canicule



Poi Poste de commandement

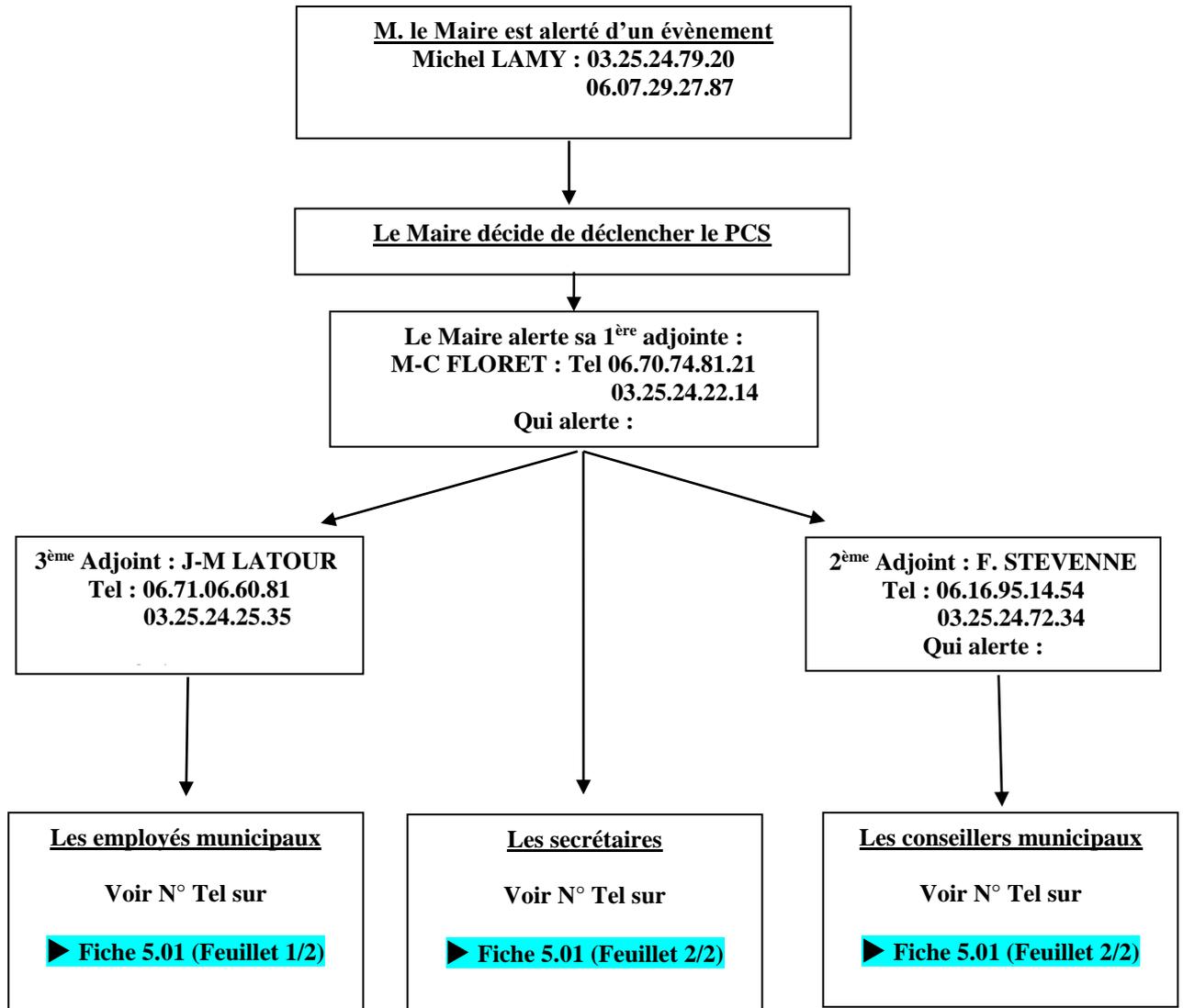
**Point de rassemblement /
Centre d'accueil et d'hébergement :
Salle polyvalente.**





CHAPITRE 2 :

ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE



Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	FICHE 2.02
		FEUILLET 1/1
POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (P.C.C.)		

Localisation du P.C.C. : Mairie

Adresse : 6 rue des écoles 10510 Maizières-la-Grande-Paroisse

Endroit précis : Secrétariat Mairie

N° téléphone : 03.25.24.83.07

N° Fax : 03.25.24.68.32

Composition du P.C.C. :

Michel LAMY (Maire) et Marie-Claire FLORET (1^{ère} Adjointe) : Directeur des Opérations de Secours (DOS) et Coordinateur des Actions Communales (RAC). ► **Fiche 2.03**

Béatrice LEMOT (Secrétaire) et Valérie NOBLET (4^{ème} adjointe) : Secrétariat du PC. ► **Fiche 2.04**

Nadine JOLY (Secrétaire) et Jean-Michel MARCHANDIAU (conseiller Municipal) : Accueil et information, Responsables Lieux publics et établissements recevant du public. ► **Fiche 2.05**

Jean-Michel LATOUR (Adjoint) et David PLUOT (Employé Communal) : responsables logistique et terrain. ► **Fiche 2.06**

Francis STEVENNE (Adjoint) et Élisabeth PARIAT (conseillère Municipale) : Responsables communication. ► **Fiche 2.07**

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE FICHE MISSION « MAIRE : (DOS) ET (RAC) »	FICHE 2.03
		FEUILLET 1/1

- ❖ Maire : Michel LAMY
- ❖ Adjoint : Marie-Claire FLORET.

Le Maire est **le Directeur des Secours (DOS)** et **le Responsable des Actions communales (RAC)** sur le territoire de sa commune jusqu'au déclenchement éventuel du plan ORSEC par le Préfet. Dans ce cas, malgré la substitution par le Préfet, le maire conserve la responsabilité d'un certain nombre d'actions comme, par exemple, l'accueil éventuel de personnes évacuées.

En cas d'alerte (accident technologique ou événement naturel) transmise par un tiers, un service ou la Préfecture, le Maire doit faire relayer l'information ou l'alerte auprès des administrés.

Gestion de la crise au niveau communal

Les missions du Maire sont les suivantes :

- recevoir et/ou déclencher l'alerte,
- prendre contact avec la gendarmerie et les pompiers / les autres élus de la commune,
- évaluer la situation,
- décider du déclenchement du PCS et informer les autorités préfectorales,
- décider de la mise en place du poste de commandement communal,
- faire appel aux personnes constituant la P.C.C., ► **Fiche 2.01**
- mettre en application les différentes missions ► **Fiches 2.04 à 2.07**
- déterminer la stratégie d'intervention avec l'aide des pompiers et de la gendarmerie
- coordonner l'action des cellules et prendre les décisions,
- faire le point régulièrement aux membres de l'organisation communale sur les actions menées,
- décider des réquisitions nécessaires avec la cellule logistique,
- définir la stratégie de communication avec les médias/population, en collaboration avec le cadre de communication,
- informer la préfecture du déroulement des opérations et de l'évolution de la situation,
- maintenir la continuité de la vie courante dans la commune,
- le cas échéant, organiser une chapelle ardente,
- après la crise, réaliser le bilan avec les acteurs de P.C.C. et du terrain, de cette gestion de crise et tirer les enseignements pour améliorer le PCS.

Pour certains risques particuliers, le Maire dispose de fiches réflexes précisant les principales actions à mener : ► **Fiches 1.03 à 1.10** et **3.01 à 3.09**

Gestion de la crise au niveau préfectoral

C'est le Préfet qui devient le DOS

Le Maire, en accord avec l'autorité préfectorale, décide du déclenchement ou non du PCS. Il devient le responsable du PCO (Poste de Commandement Opérationnel)

Commune de MAIZIERES-LA- GRANDE-PAROISSE	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE FICHE MISSION « SECRETARIAT DU P.C.C. »	FICHE 2.04
		FEUILLET 1/1

- ❖ Titulaire : Béatrice LEMOT (secrétaire)
- ❖ Suppléant : Valérie NOBLET (4^{ème} adjointe)

La personne secrétaire du P.C.C. a un rôle de regroupement des informations de toutes natures convergeant vers le P.C.C. et fait leur synthèse.

Elle effectue les tâches suivantes :

- organise l'installation de la salle de commandement,
- établit le tableau synthétique des affectations des différentes personnes mobilisées,
- tient à jour la main courante du P.C.C.,
- se tient à disposition du maire pour la préparation de tout document,
- assure la logistique du P.C.C. (photocopie, envoi des documents, approvisionnement...)
- tient informés les cellules de l'évolution de la situation et des décisions prises,
- après la crise, assure le classement et l'archivage des documents,
- prépare la réunion de débriefing.

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	FICHE 2.05
	FICHE MISSION « ACCUEIL, INFORMATION, RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ERP »	FEUILLET 1/2

- ❖ Titulaire : Nadine JOLY (secrétaire)
- ❖ Suppléant : Jean-Michel MARCHANDIAU (Conseiller Municipal)

L'ACCUEIL

A la charge de la secrétaire :

- assurer l'accueil téléphonique ► [Fiche 3.02](#)
- si l'occupation au standard le permet, assurer l'accueil du public à la mairie et le renseigner (*Seules les informations fournies par le Maire ou le responsable de la communication sont diffusables*).

A la charge de l'adjoint :

- assurer l'accueil du public à la mairie et le renseigner (*Seules les informations fournies par le Maire ou le responsable de la communication sont diffusables*)
- accueillir et orienter les habitants sinistrés vers les centres d'hébergement,
- récupérer les données sur l'occupation des hébergements et les disponibilités, puis les transmettre au DOS

↳ A cet effet, il dispose des numéros de téléphone des personnes en charge de l'accueil dans ces centres d'hébergements.

► [Fiche support 5.11 « recensement des sinistrés en centre d'hébergement »](#)

L'INFORMATION

Elle est de la responsabilité du Maire qui peut déléguer cette mission à l'adjoint en charge de l'information ou au responsable du personnel communal.

Sous le pilotage de la secrétaire du P.C.C., les élus dédiés et cette dernière assurent les missions suivantes :

- informer la population et préparer les messages d'alerte correspondants (*message validé par le DOS*)

► [Fiche support 5.07 et 5.08](#)

Commune de MAIZIERES-LA- GRANDE-PAROISSE	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	FICHE 2.05
	FICHE MISSION « ACCUEIL, INFORMATION, RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ERP »	FEUILLET 2/2

- Désigner plusieurs élus, voire l'équipe « Logistique » pour assurer la diffusion du message auprès de la population (*Préciser le périmètre du secteur à prévenir*)
▶ Fiche support 3.03 « alerte de la population »
- assurer l'information des responsables d'ERP et recueillir le nombre d'utilisateurs présents dans leurs locaux,
▶ Fiche support 5.09 « fréquentation ERP et lieux publics »
- assurer l'information des entreprises et exploitations agricoles et savoir si elles sont en activité (nombre de personnes présentes) et connaître les difficultés particulières en raison de l'évènement,
▶ Fiche support 5.10

Commune de MAIZIERES-LA- GRANDE-PAROISSE	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	FICHE 2.06
	FICHE MISSION « RESPONSABLE LOGISTIQUE »	FEUILLET 1/1

- ❖ Titulaire : Jean-Michel LATOUR (adjoint)
- ❖ Suppléant : David PLUOT (employé communal)

Le responsable de la cellule logistique se tient au P.C.C.. Il travaille en concertation avec les services de secours locaux et départementaux. A ce titre, il se préoccupe de :

- mettre en alerte le personnel communal (équipe de terrain) pour les tenir prêts à intervenir,
 - ▶ Fiche support 5.01 « Annuaire de crise »
- vérifier la disponibilité des moyens humains complémentaires préalablement recensés
 - ▶ Fiches support 4.05 et 4.07
- prendre contact avec les gestionnaires de réseau et évaluer avec eux les impacts prévisibles ▶ Fiche support 5.01 « Annuaire de crise »
- vérifier la disponibilité des moyens matériels communaux ou privés préalablement recensés ▶ Fiches support 4.01 / 4.02 / 4.07
- Après décision du Maire d'ouvrir un centre d'hébergement, prendre contact avec l'association de secourisme retenue par la commune pour mettre en œuvre le dispositif d'accueil approprié,
- confier l'ouverture des locaux du centre d'hébergement retenu à un élu, lequel est chargé d'accueillir les équipes de l'association de secourisme et de leur remettre le tableau d'enregistrement des sinistrés, ▶ Fiche support 5.11
- préparer les ordres de réquisitions d'entreprises nécessaires et les soumettre à la signature du Maire ▶ Fiche support 5.12

Au niveau du terrain, la cellule logistique, en coordination avec le COS devra :

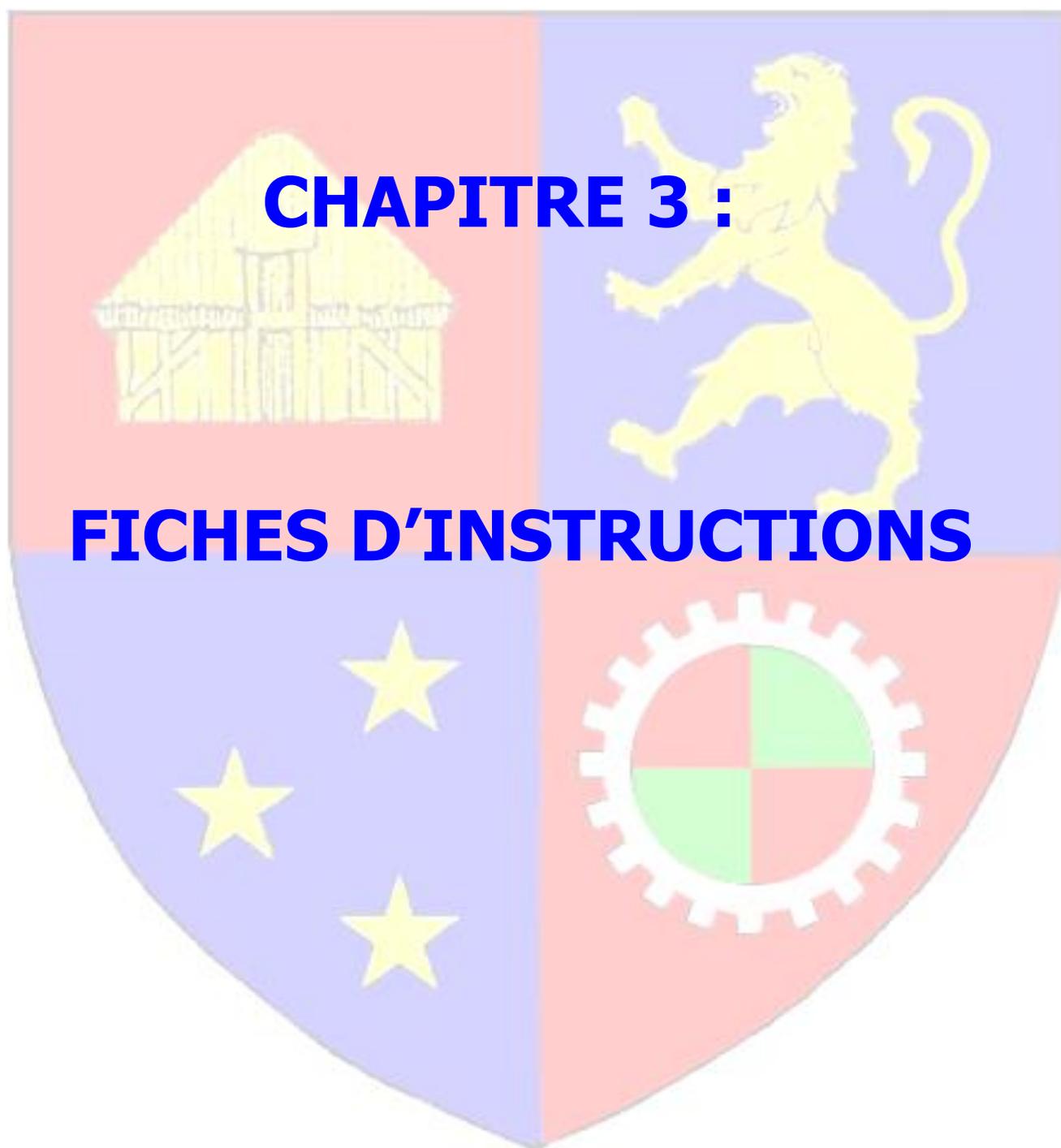
- piloter les interventions de terrain pour répondre aux besoins du DOS ou participer aux missions des forces d'intervention,
- participer à l'évacuation de population,
 - ▶ Fiche support 3.07 « organisation d'une évacuation »
- participer au ravitaillement des sinistrés et des équipes d'intervention sur le terrain,
- suivre l'intervention des entreprises réquisitionnées
 - ▶ Fiche support 5.13 « suivi réquisitions »

Commune de MAIZIERES-LA- GRANDE-PAROISSE	ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE	FICHE 2.07
	FICHE MISSION « RESPONSABLE COMMUNICATION »	FEUILLET 1/1

- ❖ Titulaire : Francis STEVENNE (Adjoint)
- ❖ Suppléant : Élisabeth PARIAT (Conseillère Municipale)

Le responsable de la communication se tient au P.C.C. **auprès du Maire et agit en accord avec lui** sur des missions qui consistent à :

- prévenir la préfecture de l'activation du P.C.C.,
- assurer l'accueil et la communication avec les médias,
 - ▶ si possible et nécessaire, mettre à disposition des journalistes une salle de presse qui sera la salle du conseil Municipal,
 - ▶ identifier les journalistes et récupérer leurs coordonnées pour les informer si nécessaire,
 - ▶ assurer l'isolement du P.C.C. (accès réservé).
- réaliser les communiqués de presse qu'il fait valider par le DOS,
- en cas de crise durable, mettre à jour le site internet de la commune,
- recevoir les personnes envoyées par l'accueil de la mairie,
- assurer la liaison avec le service communication de la préfecture,
- informer le Maire des informations transmises par les médias,
- travailler en lien étroit avec la cellule « accueil et information » pour définir les informations pouvant être communiquées à la population,
- assister aux points de situation du Maire,
- effectuer toutes les missions spéciales à la demande du DOS.



CHAPITRE 3 :

FICHES D'INSTRUCTIONS

Commune de MAIZIERES-LA- GRANDE-PAROISSE	FICHE D'INSTRUCTION PREPARATION DU P.C.C.	FICHE 3.01
		FEUILLET 1/1

Personnes concernées : Le Maire, les adjoints, les secrétaires.

Le P.C.C. est installé dans la salle des mariages.

Les objectifs :

- Libérer tout ce qui pourrait gêner autour de la table pour circuler librement
- Mettre en place les équipements nécessaires au fonctionnement du P.C.C. :
 - les 2 tableaux blancs et des feutres,
 - l'ordinateur portable,
 - 2 téléphones sans fil.
- Afficher les différents documents :
 - Plan cadastrale,
 - PLU,
 - Le PCS.
- Mettre en place sur la table de travail, à l'emplacement du DOS, l'exemplaire complet du PCS et les exemplaires épurés correspondants aux postes des différents responsables (cellule communication, accueil -information / logistique).
- Mettre en place sur l'espace de travail du secrétariat du DOS une chemise contenant :
 - un exemplaire de la fiche (tenue de la main courante) ► Fiche support 3.05
 - plusieurs exemplaires de la fiche (modèle de main courante) ► Fiche support 5.06.

NOTA

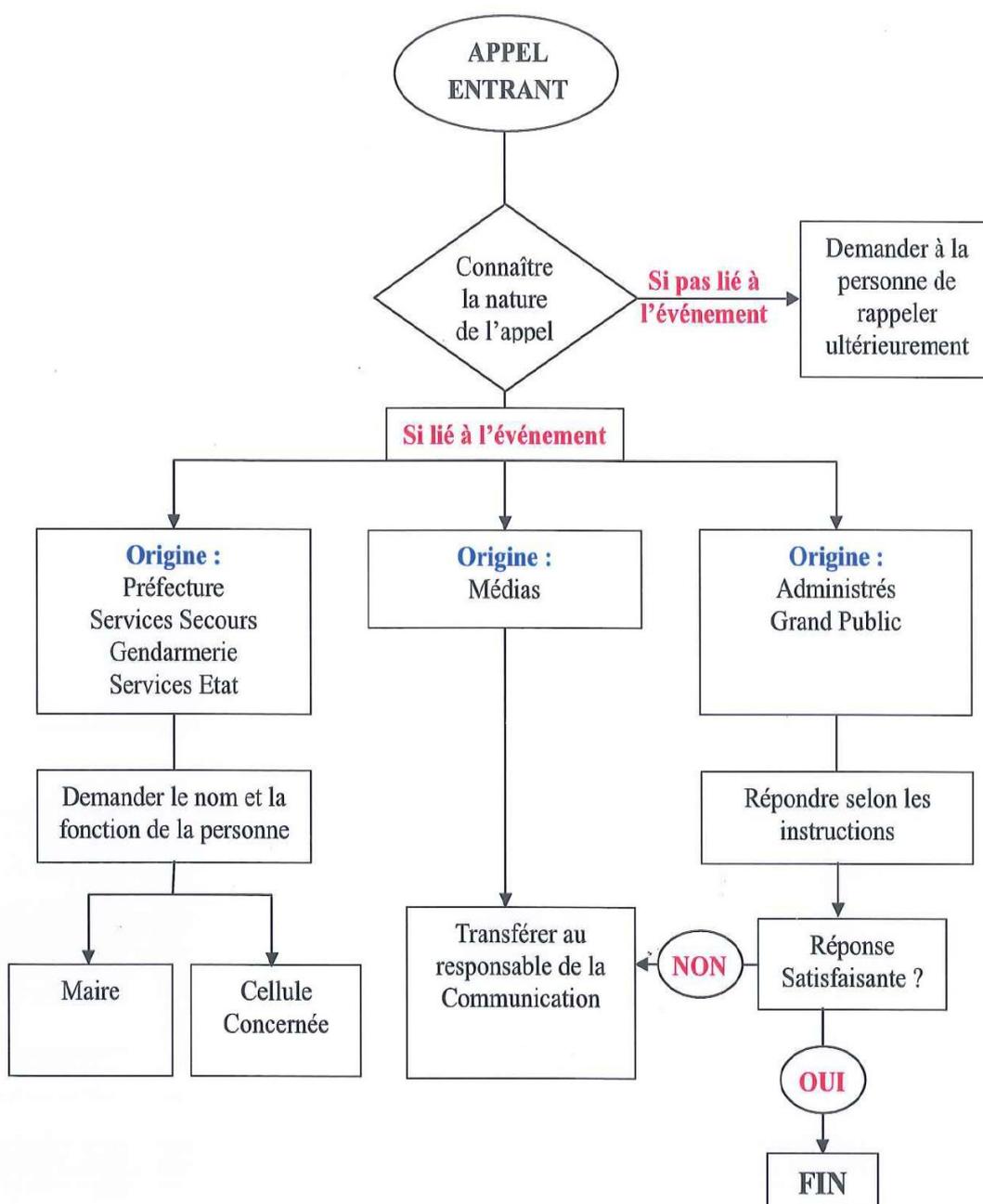
La cellule « accueil - information » restera installée à l'emplacement habituel réservé à l'accueil du public à la mairie (Secrétariat),

La cellule « communication » sera implantée dans le bureau du Maire.

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	FICHE D'INSTRUCTION ACCUEIL TELEPHONIQUE	FICHE 3.02
		FEUILLET 1/1

Rappel :

- concerne la gestion des appels entrants,
- ne sont communicables que les informations autorisées par le maire ou le responsable de la communication. Le standard doit donc disposer d'instructions précises et actualisées de leur part.



Commune de MAIZIERES-LA- GRANDE-PAROISSE	FICHE D'INSTRUCTION ALERTE ET INFORMATION DE LA POPULATION	FICHE 3.03
		FEUILLET 1/2

Cette action est décidée par le Maire et organisée par le responsable de la communication.

RECEPTION DE L'ALERTE

- Comment est-on informé ?

- Par un témoin / un habitant / la gendarmerie ou le SDIS,
- Par la Préfecture via le système GALA (**G**estion **A**utomatique de **L'**Alerte)
Les numéros GALA sont les numéros du Maire et des 4 adjoints,
- Lors de la conversation téléphonique, il convient d'obtenir le maximum d'éléments sur l'évènement afin d'apprécier sa nature, son évolution prévisible et les secteurs soumis à risques,
- Quant au système GALA, il renseigne sur la nature de l'évènement.

DIFFUSION DE L'ALERTE

Qui décide de la diffusion et du mode de diffusion de l'alerte ?

Le Maire ou son adjoint (en cas d'absence de ce dernier) décide de la diffusion de l'alerte et choisit les moyens adaptés parmi les systèmes disponibles dans la commune.

Systeme d'alerte disponible :

- Sirène de la Mairie (selon le signal national d'alerte) : 3 fois de suite « 1 coup long d'une minute et un coup court »,
- Le boîtier de commande se trouve sur la gauche en montant l'escalier qui va à la salle des mariages,
- Son déclenchement s'effectue en actionnant le bouton poussoir dédié,
- Mégaphone sur véhicule,
- La méthode orale, en faisant du porte à porte,
- Les conseillers municipaux disponibles seront chargés de diffuser l'information sur le terrain,
- Alerte par téléphone, SMS ou fax.

Commune de MAIZIERES-LA- GRANDE-PAROISSE	FICHE D'INSTRUCTION	FICHE 3.03
	ALERTE ET INFORMATION DE LA POPULATION	FEUILLET 2/2

Mise en œuvre de l'alerte :

- Désignation par le responsable de la communication, selon la nature de l'évènement, d'un ou plusieurs élus disponibles en mairie pour se rendre sur le terrain,
- Définition du ou des secteurs concernés,
- Rédaction du message en fonction de l'évènement et de son niveau,
Avant diffusion, le contenu des messages est validé par le Maire
▶ (Fiche support 5.07 et 5.08 « message d'alerte »)
- Déplacement sur le terrain avec le moyen le plus approprié (véhicule communal ou des pompiers),
- Information du Maire sur les réactions observées.

L'INFORMATION DE LA POPULATION

Système d'information sur la crise :

- le site internet de la commune,
- l'affichage en mairie et sur les panneaux habituels identifiés,
- au cours de la crise, l'affichage dans les centres d'hébergement,
- l'accueil téléphonique de la mairie,
- les radios (les messages d'information sont réalisés par la préfecture),
 - France Bleu Champagne FM 100.8
 - Champagne FM 97.5
 - RCF 88.2

Commune de MAIZIERES-LA- GRANDE-PAROISSE	FICHE D'INSTRUCTION OUVERTURE D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT	FICHE 3.04
		FEUILLET 1/1

Cette action est réalisée par les conseillers municipaux libres ou autres personnes volontaires.

Les objectifs sont :

- prendre en charge les personnes évacuées et / ou les sinistrés,
- prévoir leur hébergement et leur nourriture,
- réconforter ces personnes,
- recenser le nombre de personnes accueillies,
- rendre compte au Maire de la situation.

Détermination du/des centre (s) d'accueil et/ou d'hébergement (s) pressenti (s) et personnels affectés :

Salle Polyvalente : Brigitte MOYEMONT et Jean BOTELLA,

Maison des associations: Sophie CHAUVE et Adrien ROBIN,

Salles de classe : Professeurs des écoles (aux heures de classe), Nadine DURAND et Patrice NONAT (en dehors des heures de classe),

Accueil de Loisirs : directrice du centre (aux heures d'ouverture du centre), une ou plusieurs personnes bénévoles (en dehors des heures d'ouverture),

Vestiaire de foot : Nathalie GUILLEMINOT et Bruno BOUTIER.

Comment ouvrir un centre d'hébergement :

- Le Maire et le responsable « Logistique » choisissent le ou les centres d'hébergements les mieux adaptés à la situation,
- Le ou les conseillers désignés ouvrent les locaux,
- Le maire recueille le numéro de téléphone des responsables de l'accueil afin de les transmettre à la secrétaire du P.C.C.,
- Le responsable veillera également à ce que :
 - D'une part, l'enregistrement des sinistrés soit effectué

▶ Fiche support 5.11 « recensement des sinistrés en centre d'hébergement »
 - D'autre part, la remontée des données à la responsable de la cellule « accueil – information » soit réalisée.

Commune de MAIZIERES-LA- GRANDE-PAROISSE	FICHE D'INSTRUCTION	FICHE 3.05
	TENUE DE LA MAIN COURANTE	FEUILLET 1/1

Cette action est réalisée par le **secrétariat du DOS**

Les objectifs sont de permettre au DOS :

- de s'assurer du bon déroulement de chaque action et de suivre les moyens disponibles (moyens humains et matériels),
- d'adapter les niveaux d'intervention en fonction des informations sur l'évolution des risques encourus.

Modalités de remplissage de la main courante :

▶ **Fiche support 5.06 « modèle de main courante »**

- Préparer plusieurs exemplaires d'avance du tableau pour couvrir toute la durée de la crise,
- Le tableau de suivi sert à inscrire :
 - * d'une part, des éléments factuels (**A**) dans l'ordre chronologique de leur déroulement,
 - * d'autre part, les demandes d'intervention et de mission (**B**) concourant au règlement de la situation.

Pour (**A**) ⇒ remplir les colonnes 1 – 2 et 7,

Pour (**B**) ⇒ remplir les colonnes 4 – 6 et éventuellement 7,
 Dans la colonne 5, préciser le niveau de réalisation :
 (EC= en cours ; A= achevé ou en %)

colonne 3 : ⇒ pour éviter de réécrire le texte complet de la colonne 4, attribuer, en tant que de besoin, un N° ou une lettre de repère pour retrouver la mission lorsqu'elle sera reportée sur les pages suivantes.

Commune de MAIZIERES-LA- GRANDE-PAROISSE	FICHE D'INSTRUCTION	FICHE 3.06
	ENQUETE FREQUENTATION LIEUX PUBLICS ET ERP	FEUILLET 1/1

Afin de prendre les mesures adaptées concernant les lieux publics et ERP, il est impératif que le P.C.C. recueille un maximum d'informations sur les personnes présentes dans les différents établissements :

► Sélectionner à partir de la [fiche support 5.02](#), les établissements qui sont concernés par l'évènement.

Les informations concernant les lieux publics et ERP ainsi sélectionnés sont recueillies par la cellule « accueil et information », dans la phase d'alerte, à partir d'un questionnaire destiné à collecter ces renseignements, lesquels portent sur :

- ⇒ les coordonnées de la personne qui a pris note de l'appel de la mairie,
- ⇒ l'éventuel n° de téléphone pour contacter plus directement l'établissement,
- ⇒ le nombre de personnes présentes.

► [Fiche support 5.09 « questionnaire fréquentation des ERP et lieux publics »](#)

Consulter également la localisation de ces établissements suivant la [fiche support 5.09](#).

Parallèlement ne pas omettre **d'indiquer vos propres coordonnées** à votre interlocuteur

Selon la nature de la crise (situation exceptionnelle) :

* recommander à votre interlocuteur de désigner une personne chargée de rester à l'écoute de la radio (radios locales) et du téléphone,

* rappeler, en cas de confinement, la nécessité de couper les dispositifs de climatisation et de traitement de l'air,

* diffusent l'information auprès des personnes présentes dans l'établissement.

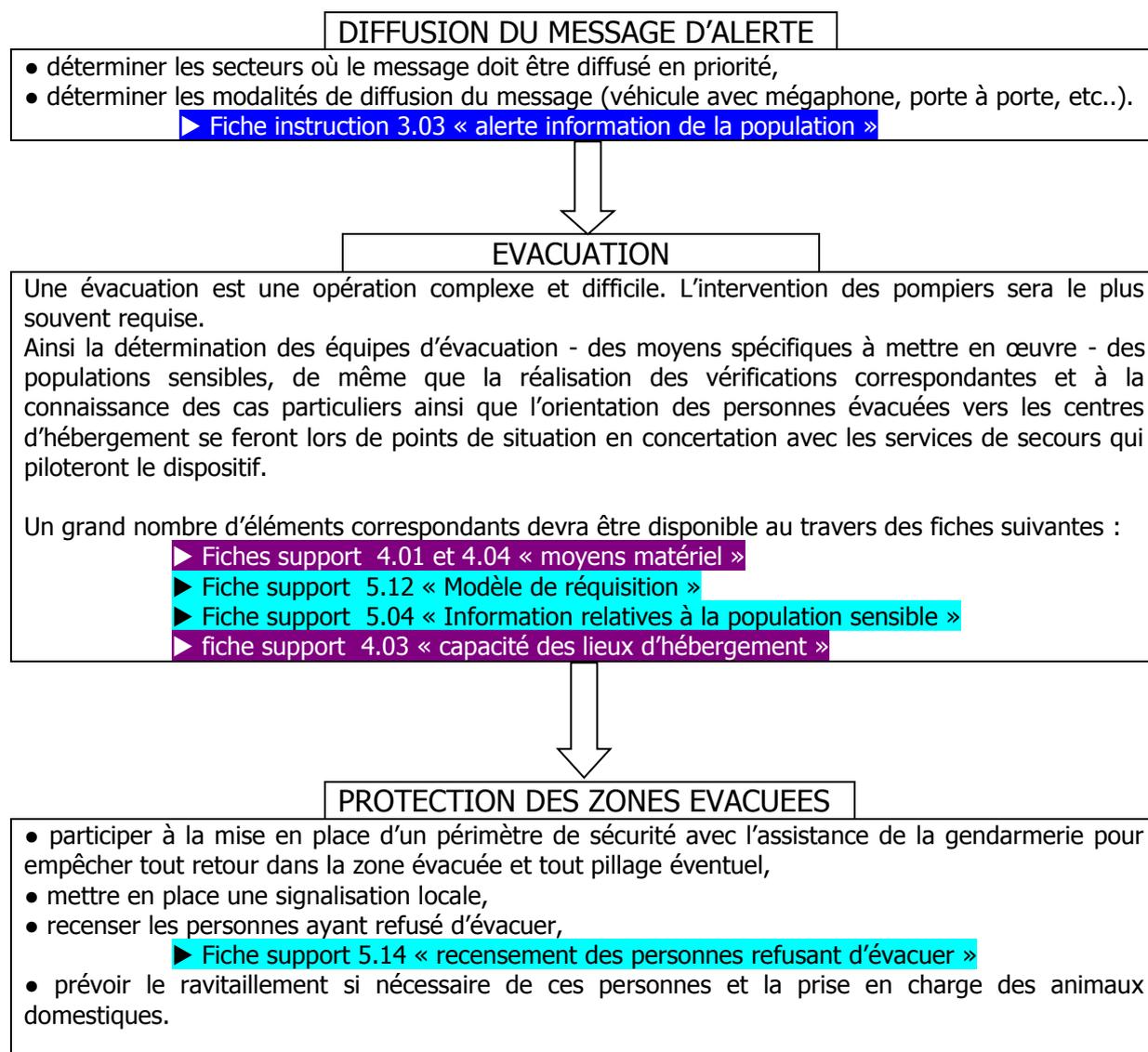
Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	FICHE D'INSTRUCTION	FICHE 3.07
	ORGANISATION D'UNE EVACUATION	FEUILLET 1/1

L'évacuation est décidée par le Maire.

Cette action est prise en charge par les **membres de l'équipage logistique** :

- ⇒ soit en maîtrise locale pour les situations gérables au niveau communal,
- ⇒ soit en partenaire des forces d'interventions départementales.

Phasage des actions



Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	FICHE D'INSTRUCTION	FICHE 3.08
	SAUVEGARDE DE L'ALIMENTATION EN ELECTRICITE ET GAZ	FEUILLET 1/1

La concertation à mener avec ERDF et GRDF est à la charge de la **cellule logistique**.

A la mise en œuvre du P.C.C.

En cas d'évènements pouvant avoir des conséquences sur les ouvrages électriques de basse tension à 20 000 volts ;

⇒ **Contacter :**

Le pôle exploitation de Troyes aux **n°suivants:**

Gaz : 0800 473 333

Electricité : 0810 333 010

Le chargé d'exploitation du pôle a pour mission, lors du déclenchement du PCS et si les ouvrages électriques sont susceptibles d'être impactés par l'évènement, de prévenir ou d'informer :

- le chargé de conduite de l'agence qui prendra les mesures nécessaires après une analyse des risques pouvant avoir un impact sur la distribution électrique,
- le cadre de permanence, responsable de la gestion en situation de crise et de la liaison avec les services de la préfecture.

⇒ **Veiller** à ce que les services d'ERDF disposent d'un accès permanent aux ouvrages 20 000 volts et basse tension afin d'assurer les mises en sécurité nécessaires.

En cas de rupture totale de fourniture d'électricité, le groupe électrogène de la commune sera mis à la disposition du P.C.C. situé à la mairie.

A la désactivation du P.C.C.

⇒ Prévenir le chargé d'exploitation du pôle d'exploitation.

Le retour à la normale ne pourra être fait qu'après une expertise des ouvrages touchés. La décision de remise sous tension sera faite sous l'autorité du responsable de la cellule de crise d'ERDF.

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	FICHES D'INSTRUCTION	FICHE 3.09
	DECLENCHEMENT DU PLAN IODE PREPARATION DE LA SALLE POLYVALENTE	FEUILLET 1/2

Les actions à mener sont les suivantes :

- Le responsable « Logistique » désigne Jean BOTELLA qui avec l'aide d'un employé communal prendra le véhicule KANGO afin d'aller à Romilly-sur-Seine chercher les comprimés d'Iode à la Pharmacie de l'Hôtel de ville, 9 rue de la Boule d'Or.
- Le responsable « Logistique » met en œuvre la préparation de la salle suivant le plan page suivante. ► [Fiche support 3.09 \(feuillet 2/2\)](#)
- Sous la responsabilité du responsable « Communication » l'alerte de se rendre à la salle polyvalente est donnée à la population ► [Fiche support 3.03](#)
- L'adjointe au DOS met en place les équipes pour assurer la distribution des comprimés :
Par table :
 - ☞ Chaise N° 1 : 1 personne pour déconditionner les boîtes de comprimés,
 - ☞ Chaise N° 2 : 1 personne pour distribuer les comprimés,
 - ☞ Chaise N° 3 : 1 personne pour faire émarger chaque habitant après avoir indiqué le nombre de comprimés reçus,
 - ☞ Chaque table devra être équipée d'une paire de ciseaux d'un stylo et d'un cahier (pour émargement),
- Pour les personnes répertoriées dans le tableau « Population sensible » ► [Annexe 1 du PCS](#) la distribution se fera à leur domicile.

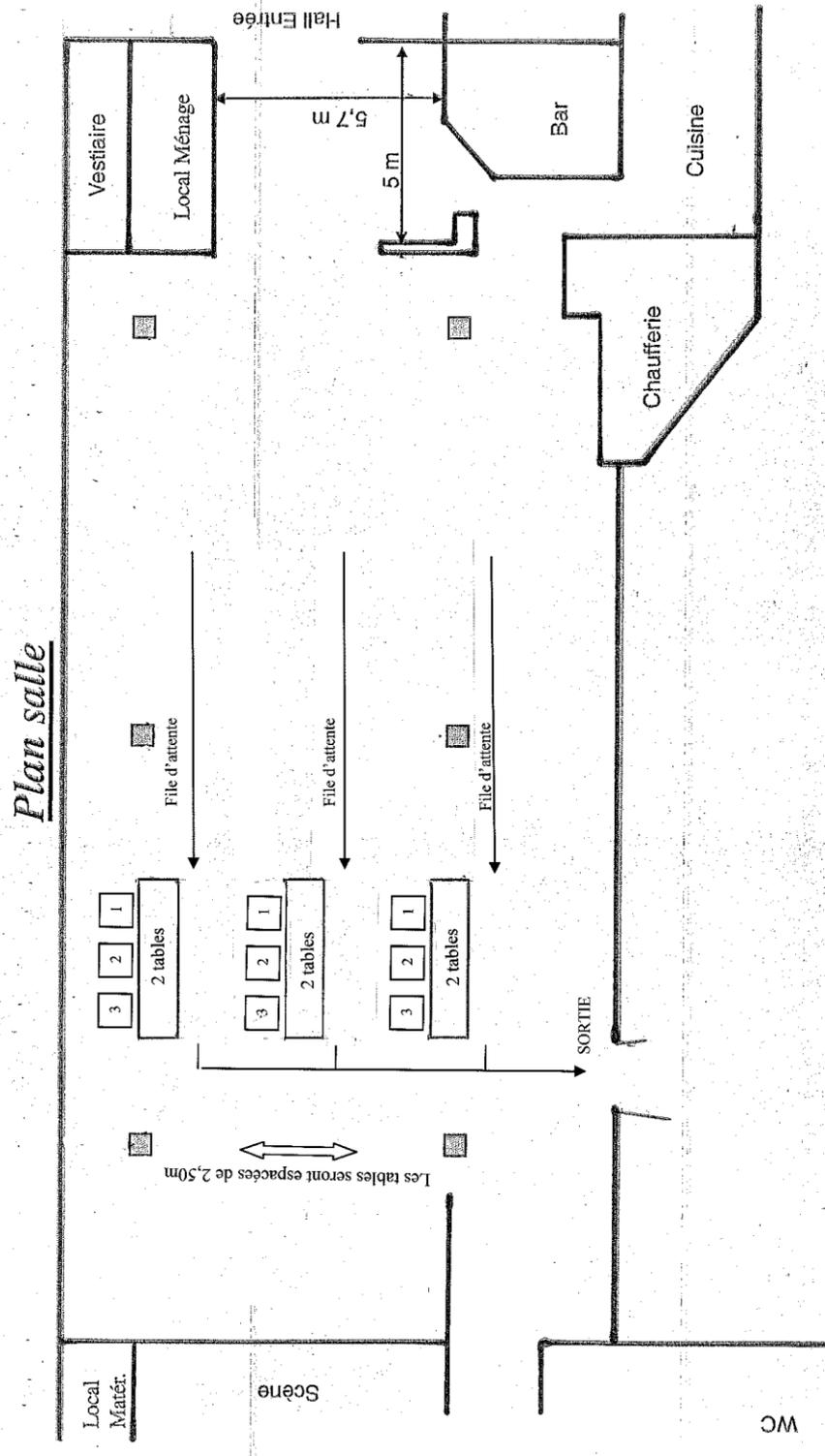
Instructions pour la prise des comprimés d'Iode :

Dissoudre les comprimés d'iode dans une boisson, ou les avaler directement, **en 1 prise.**

	Adulte (y compris femmes enceintes et allaitant) et enfants de plus de 12 ans : 2 comprimés d'iode
	Enfant de 3 à 12 ans : 1 comprimé d'iode
	Enfant de 1 mois à 3 ans : 1/2 comprimé d'iode
	Enfant de moins de 1 mois : 1/4 de comprimé d'iode

Une fois la distribution effectuée, les habitants sont priés de rentrer chez eux, de rester à l'abri et de suivre la situation à la radio.

PLAN D'INSTALLATION DE LA SALLE





Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	MOYENS COMMUNAUX RECENSES LISTE DES VEHICULES DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX	FICHE 4.01
		FEUILLET 1/1

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Nom du lieu de garage
Renault Kango	AX 481 HN	2	Garage Préfabriqué rue des écoles
Citroën Jumper	BK 470 LF	3	Garage dans bâtiment des pompiers (cour Brossard)
Camion benne	894 PN 10	3	Grange cour Brossard
Tracteur	EF 834 PG	1	Grange cour Brossard
Remorque	AG 499 JJ	0	Garage dans bâtiment des pompiers (cour Brossard)
Mini tracteur	AR 711 NA	1	Garage dans bâtiment des pompiers (cour Brossard)

Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)

Véhicules permettant de relayer une alerte, dotés d'un haut-parleur fixé sur le toit ou une galerie

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nom et coordonnées du détenteur – lieu de garage

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	MOYENS COMMUNAUX RECENSES LISTE DES MATERIELS DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX (TRANSPORT, LEVAGE, POMPAGE, COUCHAGE..)	FICHE 4.02
		FEUILLET 1/1

Nature du matériel	Quantité	localisation
Tronçonneuses	3	Atelier voirie
Taille haies	2	Atelier voirie
Groupe électrogène	1	Garage atelier
Compresseur	1	Garage atelier
Poste de soudure	1	Garage atelier
Tracteurs équipés de fourches de manutention	2	Garage dans bâtiment des pompiers (cour Brossard)

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	MOYENS COMMUNAUX RECENSES LISTE DES LIEUX D'ACCUEIL ET/OU D'HEBERGEMENT)	FICHE 4.03
		FEUILLET 1/1

NOM	LOCALISATION	CARACTERISTIQUES (superficie, possibilité de restauration, de couchage, chauffage, clim...)
Salle polyvalente	Centre du village, proche de la Mairie	378m2, tables et chaises, possibilité de couchage (sur tapis de judo), chauffage, sanitaires
Maison des associations	Proche de la mairie	187 m2, tables et chaises, chauffage, sanitaires, possibilité couchage sur tapis de Karaté.
Salles de classes	Derrière mairie	510 m2, possibilité de 15 couchages pour jeunes enfants, chauffage
Accueil de loisirs	A côté de la mairie	83 m2, possibilité de 7 couchages pour jeunes enfants, chauffage, sanitaires, douche
Vestiaire de Foot	A l'angle de la rue du stade/voie aux vaches à proximité du lotissement « le clos du Roy »	83 m2, chauffage, sanitaires, douches
Eglise	Centre du village	Endroit surélevé et endroit frais en cas de canicule.
Salle de musique	Proche Mairie	Salle Rez-de-chaussée + étage, chauffage, sanitaires
Restauration scolaire	Proche lotissement	Chauffage, sanitaires, possibilité de restauration

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	MOYENS COMMUNAUX RECENSES	FICHE 4.04
	LISTE DES MOYENS DE TRANSPORT COLLECTIF	FEUILLET 1/1

TYPE DE VEHICULE	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (entreprises, particuliers...)

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	MOYENS COMMUNAUX RECENSES ASSOCIATIONS QUI PEUVENT APPORTER LEUR AIDE	FICHE 4.06
		FEUILLET 1/1

Nom	Adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
Croix rouge	3 rue St Antoine 10100 ROMILLY S/S	03 25 21 92 49	
Service d'aide à la personne	3 rue St Antoine 10100 ROMILLY S/S	03 25 24 07 47	
Secours populaire	11 r. Aristide Briand 10700 ARCIS / AUBE	03 25 37 95 20	
Secours catholique	2 rue traversière 10100 ROMILLY S/S	03 25 24 39 33	
Protection civile de l'Aube	63 Av pasteur 10000 TROYES	03 25 82 37 56	
Protection civile de l'Aube	32 r. Ambroise Cottret 10000 TROYES	03 25 73 04 64	

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	MOYENS COMMUNAUX RECENSES ENTREPRISES, ARTISANS ET AGRICULTEURS QUI PEUVENT APPORTER LEUR AIDE	FICHE 4.07
		FEUILLET 1/1

Nom	Adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
SARL LAMY Benoit	1 place St Denis	03 25 24 79 20 06 77 99 15 06	Entreprise agricole possédant tracteurs, élévateur et chargeur, lame de déneigement, tronçonneuses....
M Martinot (Entreprise EUPHORBE)	12 rue Georges Clemenceau	06 86 95 13 68	Elévateur
Aub' transport	ZI la Glacière	03 25 24 39 89	Camions, lame déneigement, tractopelle
AVL	63 AV du Gal de Gaulle	03 25 21 82 74	Assainissement, curage Vidange et pompage
Ent BINET	62 Av du Gal De Gaulle	06 81 18 92 88	Mini pelle et 2 camions bennes
EARL FELIZET	20 rue du Dr SOLLIER	03 25 24 82 48	Engins agricoles et tractopelle
EARL JOLY Michel	19 rue basse de POUSSEY	03 25 25 24 08	Engins agricoles

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	MOYENS COMMUNAUX RECENSES AUTRES PERSONNES (MEDECINS, INFIRMIERS, ACTIFS OU RETRAITES) QUI PEUVENT APPORTER LEUR AIDE	FICHE 4.08
		FEUILLET 1/1

Nom	Adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
M. CHASSARD	3 Place St Denis	03 25 24 72 29	Cardiologue
Mme Nicole FERDINAND	22 rue Joliot Curie	03 25 24 88 90	Infirmière retraitée
M. Jean BOTELLA	1 rue de l'Orme	03 25 24 73 31	Pharmacien retraité
Mme GREENHALGH Nadège	18 rue de la Libération	03 25 24 39 38	Pharmacienne
Mme FEVRE Chantal	17 rue Dr CALMETTE	03 25 24 55 56	Infirmière
Mme SERRE Sylvie	4 rue de l'Orme	03 25 24 57 59	Laborantine
M. PELLETIER Thierry	65 Av Gal De Gaulle	03 25 21 65 66 07 89 83 81 64	Infirmier



CHAPITRE 5 :

ANNUAIRE DE CRISE ET FICHES SUPPORTS

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE 5.01
	☎ ANNUAIRE DE CRISE ☎ AUTORITES, COMMUNE ET GESTIONNAIRES DE RESEAUX	FEUILLET 1/2

AUTORITES

Identification	Téléphone	Fax	Observations
Préfecture de l'Aube	03 25 42 35 00	03 25 73 77 26	Permanence 24 h/24 Demander le sous-préfet de permanence
Sous Préfecture	03 25 39 82 19		

POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Localisation	Téléphone	Fax	Observations
Mairie	03 25 24 83 07	03 25 24 68 32	

MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL

Nom	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
LAMY	Michel		03 25 24 79 20	06 07 29 27 87	Maire
FLORET	Marie-Claire		03 25 24 22 14	06 70 74 81 21	Adjointe
LATOUR	Jean-Michel		03 25 24 25 35	06 71 06 60 81	Adjoint
STEVENNE	Francis		03 25 24 72 34	06 74 43 22 14	Adjoint
NOBLET	Valérie		03 25 24 49 81	06 08 35 99 94	Adjointe
BOUTIER	Bruno		03 25 24 28 37	06 75 44 52 76	Conseiller
BOTELLA	Jean		03 25 24 39 38	06 08 83 08 50	Conseiller
CHAUVE	Sophie		03 25 21 72 89	06 85 04 78 44	Conseillère
DURAND	Nadine		03 25 24 45 70	06 02 33 89 50	Conseillère
GUILLEMINOT	Nathalie		03 25 39 71 84	06 88 45 10 31	Conseillère
MARCHANDIAU	Jean-Michel		03 25 25 20 41	06 80 73 01 78	Conseiller
MOYEMONT	Brigitte		03 25 21 66 34	06 78 22 35 63	Conseillère
NONAT	Patrice		03 25 24 57 59	06 08 06 42 26	Conseiller
PARIAT	Elisabeth		03 25 21 42 40	06 79 78 25 93	Conseillère
ROBIN	Adrien		03 25 24 67 41	06 78 69 27 18	Conseiller

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE 📞 ANNUAIRE DE CRISE 📞 AUTORITES, COMMUNE ET GESTIONNAIRES DE RESEAUX	FICHE 5.01
		FEUILLET 2/2

PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Nom	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
JOLY	Nadine	03 25 21 93 71	03 25 24 23 47		Secrétaire
LEMOT	Béatrice	03 25 21 93 70		06 66 95 22 86	Secrétaire

PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMMUNE

Nom	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
PLUOT	David		03 25 24 37 99	06 59 05 46 65	Agent communal
VELUT	Bruno		03 25 24 16 77		Agent communal
FEVRE	Fabrice		03 25 24 23 90	06 75 82 68 02	Agent communal
HYVER	Dany		03 25 24 82 73	06 85 54 63 94	Agent communal
MOUMNI	Mimoun			06 13 68 52 56	Agent communal

GESTIONNAIRES DE RESEAUX ET OPÉRATEURS DE SERVICE PUBLIC

Société	Nom du responsable	Fonction	Téléphone	Fax	Observations
ORANGE			0 800 083 083		
Transport électricité			03 25 76 43 30 06 22 68 33 71		Astreinte 03 25 76 46 53
ERDF			0 810 333 010		
Transport gaz			03 26 50 32 00 03 83 85 35 80		Astreinte 0 800 30 72 24
GRDF			0 800 473 333		
Syndicat des eaux (SDDEA)			03 25 79 00 00		M. LESSEURE 06 07 87 14 05
Eclairage publique (SDEA)			03 25 83 26 26		Ent. BENTIN 03 86 83 75 55

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE 📞 ANNUAIRE DE CRISE 📞 ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET LIEUX PUBLICS	FICHE 5.02
		FEUILLET 1/3

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET LIEUX PUBLICS (Parc de l'aérodrome)

Dénomination établissement	Adresse	Nom et prénom de la personne contact	N° Téléphone	Fax ou mail
Optique KRYS	Parc aérodrome	M. HELLYNCK	03 25 24 41 36 06 11 60 65 31	
LA HALLE AUX CHAUSSURES	Parc aérodrome	Mme POUTOT	03 25 24 44 16 03 87 13 55 32	
LA HALLE AUX VETEMENTS	Parc aérodrome		03 25 21 39 01	
CASH EXPRESS	Parc aérodrome	Mme BEURVILLE	03 25 24 76 38 06 52 94 94 46	
CACHE CACHE	Parc aérodrome		03 25 21 86 89	
L'AUBE DES VINS	Parc aérodrome	M. FRICHETEAU	03 25 24 75 93 06 77 29 75 41	
LINARD PECHE	Parc aérodrome	M. LINARD David	03 25 24 39 72 06 83 85 66 44	
BUT	Parc aérodrome	M. CHAPOTOT	03 25 39 51 27 03 25 39 51 21	
BUT (enlèvements)	Parc aérodrome		03 25 39 58 46 03 25 39 58 47	
MAC DONALD	Parc aérodrome	M. TIERCELET	03 25 21 49 48 06 18 23 06 27	
GEDIMAT CGB	Parc aérodrome	M. GUILLAUME	03 25 24 63 52 06 08 37 88 50	03 25 24 97 57
HOTEL AKENA	Parc aérodrome	M. AYARI	03 25 25 50 50 06 16 58 17 73	
FIBAT	Parc aérodrome		03 25 21 22 80 06 89 83 66 99	
P.F. SCHMUTZ	Parc aérodrome	M. SCHMUTZ	03 25 21 76 57 06 20 12 40 64	
Garage VW JEANNIN	Parc aérodrome	M. MOSIMANN	03 25 21 13 34 07 62 66 40 29	
Garage RENAULT-DACIA	Parc aérodrome	M. JOYEUX	03 25 39 51 80 06 11 74 44 11	
Garage FORD	Parc aérodrome	M. LANGUEPIN	03 25 24 71 58 06 63 93 64 37	
Garage PEUGEOT	Parc aérodrome	M. ETHEVE	03 25 24 74 45 06 19 31 14 30	

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE 📞 ANNUAIRE DE CRISE 📞 ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET LIEUX PUBLICS	FICHE 5.02
		FEUILLET 2/3

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET LIEUX PUBLICS (Parc de l'aérodrome)

Dénomination établissement	Adresse	Nom et prénom de la personne contact	N° Téléphone	Fax ou mail
U.P.R.E.N	Parc aérodrome		03 25 24 77 04	
A.M.I.T.R	Parc aérodrome	Mr LELOUARD	03 25 24 80 08 06 86 00 75 52	
Animalerie LECLERC	Parc aérodrome	Alexandre MERLE	03 25 39 58 88 06 14 80 47 38	
Maison LECLERC	Parc aérodrome	Alexandre MERLE	03 25 39 58 88 06 14 80 47 38	
VELO & OXYGEN	Parc aérodrome	Mr WALBILLIG	09 64 46 14 60 06 61 48 39 53	
COMERA CUISINE	Parc aérodrome	Mr FERRER	03 25 24 45 54 06 73 60 43 77	
ECO CUISINE	Parc aérodrome	Mr STOLTZ	03 25 23 00 12 06 61 11 90 21	
MAGASIN BIO	Parc aérodrome	Non ouvert		
ACTION	Parc aérodrome	ACTION FRANCE	03 25 24 96 11 01 55 56 41 52	
LA PETITE BISCUITERIE	Parc aérodrome	David MICHEL	03 25 24 70 51	

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE 📞 ANNUAIRE DE CRISE 📞 ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET LIEUX PUBLICS	FICHE 5.02
		FEUILLET 3/3

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET LIEUX PUBLICS (ZI La Glacière, RD 619 et village)

Dénomination établissement	Adresse	Nom et prénom de la personne contact	N° Téléphone	Fax ou mail
DEKRA	ZI la glacière	M. Ribeiro DROUIN	03 25 24 13 98	
AUB' PNEUS	ZI la glacière	M. Laurent DROIN	03 25 24 97 18	03 25 24 55 97
AUB' CONTROLE TECHNIQUE	ZI la glacière	M. BRACONNIER	03 25 25 13 13	03 25 24 56 75
AUB' RECUP AUTO	ZI la glacière	M. GAUNARD	03 25 24 03 23	
AUB' RECUP AUTO	ZI la glacière	M. GAUNARD	03 25 24 03 23	
Restaurant « L'escargot »	ZI la glacière		03 25 21 11 97	
MOTO SIDE PASSION	102 Av du Gal De Gaulle	M. FEUILLEBOIS	03 25 24 69 96 06 68 28 41 83	
RESTAURANT A vos couverts	83 bis Av du Gal De Gaulle	M. COUSSOU	03 25 25 86 13 06 48 20 54 56	
Restaurant LE RELAIS	47 Av du Gal De Gaulle	M. James RAOUL	03 25 24 73 42	
Tabac Presse	32 Av du Gal De Gaulle	Mme Patricia ARNOULD	03 25 24 85 24	
La baguette des Granges	23 bis Av du Gal de Gaulle	Mme BOURGUIGNON	03 25 24 14 04	
Brocanteur	59 Av du Gal De Gaulle	M. Eric GRAS	03 25 24 44 61 06 83 38 62 24	
Café Au Franca bar	2 rue A Paré	M. Philippe LEJEUNE	03 25 24 69 94	
Pharmacie St Denis	18 rue de la libération	M. SASPORTES Matthieu	03 25 24 39 38	
Boulangerie	2 rue Pasteur	M. Claude BOURGUIGNON	03 25 39 02 81	
Groupe médical St Denis	19 rue de la République	Secrétariat	03 25 24 73 13	
Salon Coiffure « Fascination »	47 rue Pasteur	Mme Sophie MAITRAT	03 25 21 46 95	
IME le verger fleuri	21 bis rue A. Flaubert	Mme D. GRATKOWSKI	03 25 24 72 26	03 25 24 42 72
L'étoile des Sens Esthéticienne	21 Voie aux vaches	Mme VERRIER	03 25 39 50 48	
Psychologue	5 bis rue Basse de Poussey	Mme Karine DEBAKRE MATHEY	07 82 51 62 79	

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE  ANNUAIRE DE CRISE  ACTIVITES ECONOMIQUES	FICHE 5.03
		FEUILLET 1/1

ACTIVITES ECONOMIQUES

Dénomination l'entreprise	Adresse	Nom et prénom de la personne contact	N° Téléphone	Fax ou mail
SARL LEROY	Chemin de la Garenne	M. Didier LEROY	03 25 24 79 72 03 25 24 83 05	
AVL	63 Av du Gal De Gaulle	M. LEVEQUE	03 25 21 82 74	03 25 24 84 79
BINET Location	62 Av du Gal De Gaulle	M. BINET	06 81 18 92 88	
MAIZIERES PEINTURE	10 rue du Gal Leclerc	M. LOPEZ VAZ	03 25 24 89 59	
ATLANTEM	ZI la glacière		03 25 21 00 66	03 25 21 99 10
SEVEAL	ZI la glacière		03 25 39 54 95	03 25 39 54 99
AUB' TRANSPORT	ZI la glacière	Mme Charlette BRACONNIER	03 25 24 39 89	03 25 24 64 81
EUPHORBE	ZI la glacière	M. MARTINOT	06 86 95 13 68	
MENUISERIE FORGEOT	4 RUE DES Baudets	M. FORGEOT	03 25 39 99 91	
MACONNERIE	97 rue Joliot Curie	M. Luc RAFANOT	03 25 24 19 70	
MACONNERIE ABF BATIMENT	11 bis Rue du Dr Sollier		03 51 44 90 82 06 82 89 73 97	
L'ATELIER DE POUSSEY (peintre)	81 RUE Joliot Curie	M. BAVOIL Francis	03 25 24 34 80	

Commune de MAIZIERES-LA- GRANDE-PAROISSE	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE  ANNUAIRE DE CRISE  POPULATIONS SENSIBLES	FICHE 5.04
		FEUILLET 1/1

POPULATIONS SENSIBLES

Le Plan Communal de Sauvegarde pouvant être consulté par l'ensemble de la population, la liste des personnes sensibles se trouve en annexe 1 du PCS.

L'accès à ce document est limité au Maire, adjoints et responsables des cellules du P.C.C. (Poste de Commandement Communal).



Informations confidentielles

Accès limité (Maire, adjoints et responsables des cellules du P.C.C.)

Commune de MAIZIERES-LA- GRANDE-PAROISSE	FICHES SUPPORTS AFFECTATION DES ACTEURS	FICHE 5.05
		FEUILLET 1/1

OBJECTIF : répertorier les personnes chargées d'une action

	NOM / Prénom	AFFECTATION	Niveau occupation (*)	N° téléphone
E L U S	LAMY Michel			06 07 29 27 87
	FLORET M. Claire			06 70 74 81 21
	LATOURE J-Michel			06 71 06 60 81
	STEVENNE Francis			06 74 43 22 14
	NOBLET Valérie			06 08 35 99 94
	BOUTIER Bruno			06 75 44 52 76
	BOTELLA Jean			06 08 83 08 50
	CHAUVE Sophie			06 85 04 78 44
	DURAND Nadine			06 02 33 89 50
	GUILLEMINOT Nathalie			06 88 45 10 31
	MARCHANDIAU J-Michel			06 07 91 98 14
	NONAT Patrice			06 08 06 42 26
	PARIAT Elisabeth			06 79 78 25 93
ROBIN Adrien			06 78 69 27 18	
E M P L O Y E S	JOLY Nadine			03 25 24 23 77
	LEMOT Béatrice			06 66 95 22 86
	PLUOT David			06 59 05 46 65
	VELUT Bruno			03 25 24 16 77
	FEVRE Fabrice			06 75 82 68 02
	HYVER Dany			06 85 54 63 94
	MOUMNI Mimoun			06 13 68 52 56
& A U T R E S				

Commune de MAIZIERES-LA- GRANDE-PAROISSE	FICHES SUPPORTS	FICHE 5.07
	MESSAGE D'ALERTE DE LA POPULATION « RISQUE INONDATION »	FEUILLET 1/1

Ce message est rédigé par le DOS et le responsable de communication

Les objectifs sont :

- Informer la population de la survenue d'un évènement de sécurité civile et de sa nature,
- Informer la population du comportement qu'elle doit adopter :
 - Surveiller régulièrement sous-sols et rez-de-chaussée afin de détecter rapidement d'éventuelles infiltrations des eaux. Sortir des caves, sous-sols et rez-de-chaussée tous les objets périssables ou que vous voulez protéger.
 - Sortir ou mettre en sécurité les appareils ou produits pouvant présenter un danger (appareils électriques, appareils de chauffage, voitures, mobilier, produits toxiques. Arrimer les cuves à fuel et objets pouvant flotter.

ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS
<p>Un risque d'inondation menace votre quartier.</p> <p>Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.</p> <p>Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.</p>

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS
<p>Une inondation exceptionnelle est attendue.</p> <p>Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.</p> <p>Rejoignez le point de ralliement dans la cour de la salle polyvalente et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.</p>

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	FICHES SUPPORTS	FICHE 5.08
	MESSAGE D'ALERTE DE LA POPULATION « RISQUE TMD » (Transport matières dangereuses)	FEUILLET 1/1

Ce message est rédigé par le DOS et le responsable de communication

Les objectifs sont :

- informer la population de la survenue d'un évènement de sécurité civile et de sa nature,
- informer la population du comportement qu'elle doit adopter.

MESSAGE DE MISE EN CONFINEMENT

Nous vous informons qu'un accident mettant en cause untransportant des matières dangereuses (en préciser la nature) s'est produit à proximité de vos habitations et bâtiments. Votre vie n'est pas en danger mais vous devez prendre certaines précautions :

- Si vous êtes à l'extérieur, rejoignez immédiatement votre maison ou le bâtiment le plus proche et fermez portes et fenêtres.
- Bouchez les aérations et arrêtez la ventilation.
- En cas de picotements ou d'odeurs fortes, respirez à travers un mouchoir mouillé.
- Ne sortez pas de votre maison, vous y êtes en sécurité.

Dès que tout risque est écarté, un message de fin d'alerte vous sera diffusé par mégaphone.

Pour vous tenir informé de l'évolution de la situation, contactez les services de la mairie au 03 25 24 83 07.

MESSAGE DE FIN D'ALERTE

Nous vous informons que tous les risques relatifs à l'accident mettant en cause un véhicule transportant des matières dangereuses ont été maîtrisés. La situation est redevenue normale et vous pouvez reprendre votre vie quotidienne et vos activités.

Merci de votre attention et de votre civisme.

Dans le cas où un risque d'explosion est à craindre, faire évacuer la population qui se trouve dans le rayon défini par les services de secours.

► N° de fiche support d'évacuation : 3.7

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	FICHES SUPPORTS	FICHE 5.12
	EXEMPLE D'ARRETE DE REQUISITION	
		FEUILLET 1/1

ARRETE DE REQUISITION

Le Maire de MAIZIERES LA GRANDE PAROISSE

Vu la loi 2004-809 du 13 aout 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu la loi 2004-811 du 13 aout 2004 de modernisation de la sécurité civile,
Vu l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'urgence de l'intervention,

Considérant.....
Survenu le..... àheures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est prescrit à M

Demeurant à

De se présenter sans délai à la mairie de Maizières la Grande Paroisse pour

Ou
De mettre à la disposition du Maire le matériel suivant :

.....

Article 2 :

Cette mission prendra fin sur ordre du directeur des opérations de secours.

Article 3 :

Le présent arrêté de réquisition sera notifié au responsable de l'entreprise prestataire ou de son représentant qualifié.

Fait à Maizières la Grande Paroisse, le.....

Le Maire

Commune de MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	FICHES SUPPORTS SUIVI DES REQUISITIONS	FICHE 5.13
		FEUILLET 1/1

Cette fiche recense le matériel qui a été réquisitionné à des particuliers ou à des entreprises pendant un évènement de sécurité civile.

Nature de l'évènement :

Suivi des interventions par M. :

Entreprises réquisitionnées et adresse	Matériels et personnel sollicités	Nature de l'intervention	Durée utilisation

Observations :

